



UNION DES COMORES

5 février 2013

Troisième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, demandes de dérogation pour la non observation d'un critère de réalisation, de modification d'un critère de réalisation, de prorogation de la durée de l'accord et de recadrage des décaissements, et revue des assurances de financement

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, demandes de dérogation pour la non observation d'un critère de réalisation, de modification d'un critère de réalisation, de prorogation de la durée de l'accord et de recadrage des décaissements, et revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- **Le rapport des services du FMI** sur la troisième revue, préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 17 mars 2012 avec les autorités comoriennes sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 23 mai 2012. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.

- **Une annexe d'information**

- **Une analyse de viabilité de la dette**

- **Un communiqué de presse**

- **Une déclaration de l'administrateur pour les Comores**

Lettre d'intention adressée par les autorités comoriennes au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités comoriennes*
Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18,00 dollars l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

UNION DES COMORES

Troisième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, demandes de dérogation pour la non observation d'un critère de réalisation, de modification d'un critère de réalisation, de prorogation de la durée de l'accord, de recadrage des décaissements et revue des assurances de financement

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Saul Lizondo et Thomas Dorsey

23 mai 2012

| | |
|------------------------------|---|
| Accord FEC | L'accord triennal au titre de la FEC en faveur des Comores a été approuvé en septembre 2009 pour un montant équivalent à 13,57 millions de DTS (152,5 % de la quote-part). La deuxième revue s'est achevée le 21 janvier 2011. |
| Mission du FMI | MM. Matungulu (chef de mission), Crispolti, Reinke et Touna Mama (tous du département Afrique). Les entretiens se sont déroulés à Moroni du 3 au 17 mars 2012. La mission a été reçue par M. Dhoinine Ikililou, Président de l'Union des Comores. Elle a eu des entretiens avec le Vice Président et Ministre des finances de l'Union M. Soilihi et d'autres membres du gouvernement de l'Union, le Gouverneur de la Banque centrale des Comores ainsi que des représentants du secteur privé, de la société civile et de la communauté des bailleurs de fonds. |
| Objet de la mission | Troisième revue de l'accord FEC; demandes de dérogation pour la non observation d'un critère de réalisation, de modification d'un critère de réalisation, de prorogation de la durée de l'accord et de recadrage des décaissements; et revue des assurances de financement. |
| Constat de la mission | Les résultats budgétaires se sont considérablement améliorés au second semestre 2011, bien que deux critères de réalisation portant sur la période allant à décembre 2010 n'aient pas été observés. Les autorités relancent le programme de réforme structurelle avec l'appui de partenaires techniques. Les services du FMI sont favorables aux demandes de dérogation pour la non observation d'un critère de réalisation et de prorogation de la durée de l'accord et recommandent l'achèvement de la troisième revue de l'accord FEC. |

| Table des matières | Page |
|--|------|
| I. Résumé analytique..... | 3 |
| II. Évolution récente : la croissance économique doit encore tirer pleinement parti de l'amélioration du climat politique..... | 4 |
| III. Résultats de la mise en œuvre du programme en 2010 et au début de 2011 | 4 |
| IV. Entretiens de politique générale et questions essentielles pour 2012 | 7 |
| A. Perspectives macroéconomiques et risques : renforcer la croissance dans un contexte politique apaisé | 7 |
| B. Politique budgétaire pour 2012 | 8 |
| C. Réformes structurelles et réformes du secteur financier | 9 |
| D. Prorogation et suivi du programme, recadrage des décaissements et risques pour les ressources du FMI..... | 10 |
| E. DSRP, initiative PPTE et assurances de financement | 11 |
| F. Demande de dérogation | 12 |
| G. Évaluation des services du FMI..... | 14 |
| ENCADRÉS | |
| 1. Rétablissement de la viabilité à moyen terme de la masse salariale et reprise du programme appuyé par la FEC..... | 5 |
| 2. Premier rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du DSRP..... | 13 |
| GRAPHIQUES | |
| 1. Évolution et projections macroéconomiques, 2003-2015..... | 16 |
| TABLEAUX | |
| 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009-16..... | 17 |
| 2A. Opérations financières consolidées des administrations publiques, 2009-16..... | 18 |
| 2B. Opérations financières consolidées des administrations publiques, 2009-16 | 19 |
| 2C. Opérations financières consolidées des administrations publiques, 2010-12 | 20 |
| 3. Situation monétaire, 2009-16..... | 21 |
| 4. Balance des paiements, 2009-15..... | 22 |
| 5. Dépenses d'éducation et de santé, 2009-16 | 23 |
| 6. Dates de disponibilité des décaissements prévus au titre de la FEC, 2009-13 | 24 |
| 7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2009-23..... | 25 |
| APPENDICES | |
| I. Déclencheurs du point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE | 26 |
| II. Lettre d'intention..... | 29 |
| Pièce jointe 1. Mémoire de politiques économique et financière pour 2012..... | 32 |
| Pièce jointe 2. Protocole d'accord technique..... | 44 |

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- **L'évolution macroéconomique a été contrastée en 2011.** Malgré vigueur de l'activité de l'agriculture de subsistance et une légère reprise de l'IDE, la croissance du PIB réel est estimée à quelque 2 % (1,6 % en 2008-10). Tout en restant à un chiffre, l'inflation en fin de période a atteint 7 % en raison de la hausse des prix des produits de base sur le marché international et en particulier des produits pétroliers et alimentaires importés. Un environnement international moins favorable et l'ampleur des importations liées à l'IDE ont entraîné un nouveau creusement du déficit extérieur courant qui a été porté à 9,5 % du PIB.
- **Après les dérapages observés vis-à-vis des objectifs à fin décembre 2010 et fin juin 2011, les résultats se sont considérablement améliorés à la fin 2011,** grâce surtout aux mesures correctrices prises quant aux recettes et aux dépenses budgétaires par le gouvernement qui a pris fonctions à la mi-2011. Elles ont notamment consisté à renforcer le recouvrement des arriérés d'impôts et à inverser la revalorisation massive des salaires de la fonction publique accordée en 2010. Le déficit du budget intérieur primaire a été contenu à 1,4 % du PIB (hors recettes non fiscales ponctuelles) tandis que tous les arriérés de salaires accumulés au cours des premiers mois de l'année 2011 ont été apurés avant la fin de l'année. Plusieurs réformes structurelles qui avaient été retardées ont été mises en œuvre. Parmi les plus importantes, il faut citer la conclusion du recensement des effectifs de la fonction publique, l'approbation par le Parlement de la loi sur les nouveaux cadres organiques des agents des ministères et l'intensification des discussions techniques relatives à la réforme des sociétés de service public avec la Banque mondiale et d'autres partenaires techniques et financiers.
- **Les perspectives pour 2012 sont globalement conformes aux attentes inscrites dans l'accord FEC.** La croissance du PIB réel devrait se renforcer légèrement et ressortir à 2,5 %, bénéficiant du maintien de la bonne tenue de l'activité dans le secteur agricole, de la vigueur du secteur du bâtiment, des envois de fonds et du relèvement du niveau des appuis budgétaires, l'inflation devrait ralentir, grâce à l'allègement des pressions exercées sur les prix des produits importés. L'amélioration des recettes intérieures et la modération attendue de la masse salariale devraient permettre de contenir le déficit du budget primaire intérieur à 1,1 % du PIB. Les appuis budgétaires devant atteindre 2,3 % du PIB, le crédit bancaire net à l'État devrait rester modéré permettant ainsi une saine expansion du crédit au secteur privé.
- **Les Comores restent en situation de surendettement,** en attendant le passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Animées de bonne volonté, les autorités poursuivent les discussions avec les créanciers bilatéraux et multilatéraux sur la restructuration de la dette, conformément aux accords conclus avec le Club de Paris en 2009 et 2010.
- **Les services du FMI sont favorables à la demande de dérogation pour la non observation d'un critère de réalisation et de recadrage des décaissements soumise par les autorités comoriennes et recommandent la conclusion de la troisième revue de l'accord FEC, ainsi que la prorogation de la durée de l'accord à fin 2013.**

II. ÉVOLUTION RÉCENTE : LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DOIT ENCORE TIRER PLEINEMENT PARTI DE L'AMÉLIORATION DU CLIMAT POLITIQUE

1. **Le climat politique s'est amélioré et l'internalisation du programme s'est sensiblement renforcée durant l'année écoulée.** Les élections présidentielles se sont déroulées sans heurts en décembre 2010, couronnant deux ans d'intenses réformes politiques qui ont permis de renforcer la cohésion du processus d'élaboration des politiques et de gestion du budget entre les îles. Le nouveau Président a pris fonctions en mai 2011 et a fait preuve d'une détermination sans précédent à mettre en œuvre les politiques appuyées par le FMI.
2. **Les résultats macroéconomiques de 2011 ont été contrastés** (Graphique 1 du texte et Tableau 1 et Graphique 1). Malgré la forte production de l'agriculture pluviale et le rebond de l'investissement direct étranger (IDE), la croissance du PIB réel est estimée à 2,2 % à peine (2,0 % en 2009-10); en raison de la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires, l'inflation en glissement annuel a légèrement augmenté, atteignant 7 % en décembre. Si les réserves de change ont été maintenues au niveau confortable de 6,4 mois d'importations de biens et services, le déficit extérieur courant s'est considérablement creusé du fait de l'augmentation des prix des produits de base et des importations liées à l'IDE. Mais les résultats de l'exécution budgétaire ont été meilleurs que prévu, grâce à la modération des dépenses salariales et à l'inversion de la hausse massive des salaires de la fonction publique de 2010 et à des recettes non fiscales ponctuelles exceptionnellement élevées¹.

III. RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2010 ET AU DÉBUT DE 2011

3. **En septembre 2009, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord triennal au titre de la FEC pour soutenir les efforts de redressement économique à moyen terme des Comores.** Le programme de réforme privilégie une croissance forte et durable pour enraceriner les acquis de la lutte contre la pauvreté et accélérer les progrès vers la réalisation des OMD. Les mesures clés destinées à renforcer la compétitivité de l'économie visent à : i) renforcer l'assainissement des finances publiques tout en protégeant les dépenses des secteurs sociaux et en rétablissant la viabilité des comptes extérieurs; ii) approfondir l'intermédiation financière; iii) accroître l'efficacité des services d'utilité publique; iv) affermir les institutions et améliorer la gouvernance; v) améliorer le climat de l'investissement.
4. **Les résultats de la mise en œuvre du programme se sont considérablement dégradés durant la période qui a précédé et suivi les élections présidentielles de décembre 2010 (MPEF, tableaux 1 et 2).** À partir de la fin 2010, la revalorisation massive des salaires de la fonction publique et le faible niveau du recouvrement fiscal par rapport aux prévisions ont pesé lourdement sur la situation budgétaire de même qu'un coup d'arrêt a été donné au calendrier de réforme structurelle, y compris la restructuration des entreprises de service public. Deux critères de réalisation n'ont pas été observés. Plus particulièrement, à fin décembre 2010, le critère de réalisation relatif à la réduction nette des arriérés de paiements intérieurs a été manqué de 0,5 % du

¹ Recettes du *Programme de citoyenneté économique* (PCE) lancé en 2008, au titre duquel l'État accorde la nationalité comorienne (contre versement de 1 million de francs comoriens, soit environ 3.000 dollars EU) aux étrangers qui souhaitent investir massivement aux Comores. Il est essentiel que le PCE comporte un dispositif de sauvegarde adéquat au titre de la LBC/FT pour éviter tout dévoiement.

PIB, parce que confronté à une masse salariale insoutenable, le gouvernement a suspendu le paiement de tous les salaires afin de renégocier les hausses de salaires accordées en octobre 2010. En outre, le plafond zéro fixé pour l'accumulation d'arriérés du service de la dette extérieure a été dépassé de 0,02 % du PIB en raison de carences dans la gestion de la dette extérieure² Presque toutes les mesures de réforme structurelle ont été retardées. De ce fait, l'examen des troisième et quatrième revues par le Conseil d'administration, initialement prévu pour 2011, a dû être reporté.

Encadré 1. Comores – Rétablissement de la viabilité à moyen terme de la masse salariale et reprise du programme appuyé par la FEC

La deuxième revue de l'accord triennal (2009-12) appuyé par la FEC a été achevée en janvier 2011. La troisième, initialement prévue pour juin 2011 a été reportée en raison des dérapages observés en matière budgétaire et structurelle au moment des dernières élections présidentielles.

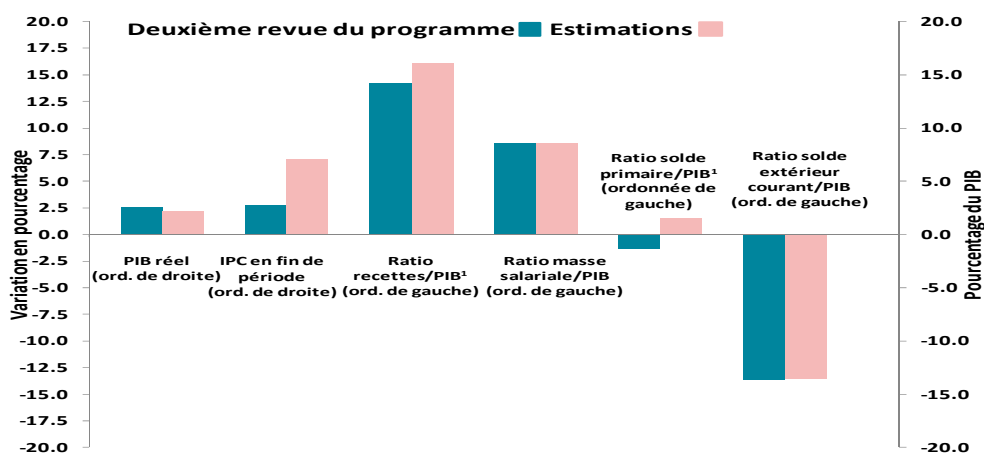
Le gouvernement qui a pris fonction à la mi-2011 a adopté des mesures volontaristes afin de remettre le programme en bonne voie. Les autorités ont renforcé le recouvrement des recettes intérieures en augmentant notamment la dotation en ressources humaines et matérielles des agences de recouvrement et en procédant à des mutations aux postes de gestion clés, ainsi qu'en inversant la revalorisation salariale de 30 % accordée en octobre 2010. La hausse des salaires des fonctionnaires a porté la masse salariale à 9,2 % du PIB en 2010 (contre 8,9 % du PIB au titre du programme), niveau qui aurait atteint près de 11 % du PIB en 2011 (alors que l'objectif visé était de 8,6 % du PIB). À défaut d'augmentations significatives des recettes, la hausse des salaires avait toutes les chances de faire dérailler le programme FEC et de compromettre la marche vers le point d'achèvement de l'initiative PPTTE. Avec l'aval de la Cour constitutionnelle, le gouvernement a inversé la revalorisation des salaires de la mi-2011 avec effet rétroactif au mois de janvier, rétablissant ainsi la viabilité de la masse salariale à moyen terme. De manière plus générale, les autorités devraient faire preuve d'une modération globale des dépenses dans la période à venir. Dans ces conditions, le solde budgétaire primaire devrait revenir à l'équilibre sur le moyen terme, quoiqu'avec un an de retard et malgré un niveau de recettes publiques en 2012-13 légèrement inférieur à l'objectif initial du programme.

En matière structurelle, les autorités ont intensifié les consultations avec les partenaires techniques et financiers sur la réforme de la gestion des finances publiques et la restructuration des entreprises de service public; les pouvoirs publics semblent s'en tenir scrupuleusement aux feuilles de route élaborées dans les secteurs clés. Dans ce contexte favorable, la prorogation de la durée d'application de l'accord FEC à fin-2013 permettrait de donner aux autorités le temps qui leur est nécessaire pour corriger les retards de la mise en œuvre des réformes et du renforcement de la compétitivité de l'économie.

² La non observation du critère de réalisation relatif aux arriérés du service de la dette extérieure n'a été signalée au FMI que bien après la deuxième revue, entraînant des décaissements non conformes après la première et la deuxième revues. Cette communication de données erronées n'a toutefois pas été traitée dans le cadre des procédures *de minimis*; le 2 février 2012, le Conseil d'administration du FMI a accordé des dérogations pour l'inobservation du critère de réalisation sur les arriérés du service de la dette extérieure (EBS/12/11). Les autorités ont par la suite apuré tous les arriérés de paiement au titre de la dette extérieure.

5. **Les résultats se sont nettement améliorés à la fin 2011** (Graphique 1 du texte). Presque tous les objectifs budgétaires révisés pour fin décembre 2011 (convenus avec la mission du FMI en octobre 2011) ont été atteints grâce aux mesures correctrices portant sur les recettes et les dépenses, mises en œuvre au troisième trimestre – y compris le renforcement des efforts de recouvrement des arriérés d'impôt et l'inversion de la hausse massive des salaires de la fonction publique intervenue en octobre 2010. Le déficit budgétaire primaire (hors recettes non fiscales ponctuelles) a été limité à 1,4 % du PIB et tous les arriérés de salaires cumulés durant les premiers mois de 2011 ont été apurés en fin d'année. Au plan structurel, plusieurs réformes retardées de longue date ont été mises en œuvre. Il convient de noter la réalisation du recensement tant attendu des effectifs de la fonction publique, l'approbation par le Parlement de la loi relative aux nouveaux cadres des agents des ministères et l'intensification des entretiens techniques sur la réforme des entreprises d'utilité publique avec les services de la Banque mondiale et d'autres partenaires techniques et financiers.

Graphique 1 du texte. Comores – Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011



Sources : autorités comoriennes et estimations des services du FMI.

¹ Les estimations de recettes de 2011 comprennent le produit du «programme de citoyenneté économique» équivalent à 3 % du PIB environ.

Le gouvernement comorien maintient une orientation prudente de sa politique de gestion de la dette extérieure. Les autorités ont décliné une offre de prêt (de 31 millions de dollars EU) dont le degré de concessionnalité n'atteignait pas 50 % d'élément de don prévu au programme et ont depuis lors accéléré les négociations avec l'IDA pour obtenir à la place, un don de 23 millions de dollars EU pour la restructuration de la société nationale de télécommunication (Comores Télécom).

IV. ENTRETIENS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET QUESTIONS ESSENTIELLES POUR 2012

A. Perspectives macroéconomiques et risques : renforcer la croissance dans un contexte politique apaisé

6. **La reprise progressive de l'activité économique devrait se poursuivre avec le repli des tensions politiques; l'internalisation du programme s'accroît et l'intérêt des bailleurs de fonds se renforce.** La croissance du PIB réel devrait connaître un léger redressement et atteindre 2,5 % en 2012, sous l'effet du maintien de conditions favorables dans le secteur agricole, de l'ampleur des activités du BTP liée à l'IDE et aux projets financés par les bailleurs de fonds³, de la fermeté des envois de fonds et de l'augmentation des appuis budgétaires. Du fait de la réduction des pressions des prix internationaux des produits pétroliers et alimentaires, l'inflation devrait quelque peu diminuer, mais le déficit extérieur courant devrait se creuser davantage en raison de la reprise des projets d'IDE à forte intensité de produits importés. Dans le domaine budgétaire, l'ancrage à moyen terme reste le solde budgétaire primaire intérieur qui serait en équilibre en 2015, les autorités poursuivant l'assainissement des finances publiques.

Tableau 1 du texte. Comores – Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012-16

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|-------|-------------|------|------|------|
| | | Projections | | | |
| PIB réel, variation en pourcentage | 2.5 | 3.5 | 4.0 | 4.0 | 4.0 |
| Indice des prix à la consommation (variation en pourcentage, fin de période) | 4.3 | 2.0 | 2.2 | 2.4 | 2.7 |
| Recettes publiques intérieures (pourcentage du PIB) | 14.0 | 14.4 | 14.8 | 15.2 | 15.6 |
| Total des dons (pourcentage du PIB) | 11.4 | 9.8 | 9.2 | 9.0 | 9.0 |
| Dépenses totales (pourcentage du PIB) | 24.5 | 25.0 | 25.2 | 25.0 | 25.1 |
| Masse salariale (pourcentage du PIB) | 8.0 | 7.5 | 7.3 | 7.0 | 6.8 |
| Solde primaire intérieur (pourcentage du PIB) | -1.1 | -0.9 | -0.5 | 0.0 | 0.3 |
| Solde extérieur courant (pourcentage du PIB) | -10.4 | -9.6 | -9.0 | -8.0 | -7.8 |

Sources : autorités comoriennes; estimations et projections des services du FMI.

7. **Les grands risques qui entourent les perspectives sont notamment la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires, la réduction des envois de fonds et la contraction des flux d'aide et d'IDE.** Les ressources extérieures cumulées étant projetées à 35 % du PIB en 2012, la demande agrégée est sensible à toute variation des conditions du marché mondial. De même, bien que le nouveau gouvernement bénéficie d'un large appui intérieur pour la mise en œuvre des réformes, d'autres risques découleraient de pressions à la hausse des salaires de la fonction publique, du manque de maîtrise des dépenses publiques et du maintien des résistances à la réforme des entreprises publiques. Les autorités souscrivent à l'appréciation des perspectives et risques à moyen terme fournie par les services du FMI.

³ Ces projets sont notamment la reconstruction de différentes routes, la modernisation du Port de Moroni et la construction de l'infrastructure des pêches.

B. Politique budgétaire pour 2012

8. **Le déficit primaire intérieur est maintenu à 1,1 % du PIB, grâce au nouvel élan de renforcement de la mobilisation des recettes intérieures et à une maîtrise accrue de la masse salariale.** Les recettes intérieures en particulier, atteindraient 14 % du PIB (13,1 % en 2011, hors recettes non fiscales exceptionnelles), la masse salariale étant ramenée à 8,0 % du PIB (8,5 % en 2011), le récent gel des salaires restant en vigueur, de pair avec les économies produites par les résultats du recensement des fonctionnaires de 2011 et la poursuite de la réforme de la fonction publique. Après la reprise des appuis budgétaires (2,3 % du PIB), le crédit bancaire net à l'État resterait limité, faisant place à une expansion adéquate du crédit au secteur privé. Le respect scrupuleux du programme budgétaire prévu dans le cadre de l'accord FEC sera essentiel pour assurer les progrès vers la stabilité macroéconomique au regard, en particulier des risques inflationnistes accrus.

9. **Dans ce cadrage budgétaire, les besoins de financement nets de l'État sont entièrement couverts** par les appuis budgétaires déjà identifiés et par l'utilisation escomptée des ressources du FMI (Tableau 2 du texte). Mais à titre de précaution initiale, les autorités ont prévu des mesures budgétaires compensatoires pour combler tout éventuel déficit de recettes ou de dons. Il s'agit notamment de ralentir l'augmentation des enveloppes allouées aux biens et services et aux dépenses d'investissement financées sur ressources propres.

Tableau 2 du texte. Comores – Stratégie de résorption du besoin de financement, 2012-13

| | 2012-2 ^e trim. | | 2012-3 ^e trim. | | 2012-4 ^e trim. | | 2012 | | | 2013 | | |
|---|---------------------------|--------------|---------------------------|--------------|---------------------------|--------------|-----------------|--------------|----------|-----------------|--------------|----------|
| | Milliards de FC | Millions USD | Milliards de FC | Millions USD | Milliards de FC | Millions USD | Milliards de FC | Millions USD | % du PIB | Milliards de FC | Millions USD | % du PIB |
| I. Besoin de financement identifié, net | 3.4 | 8.8 | 1.0 | 2.6 | 2.6 | 6.8 | 7.0 | 18.2 | 3.1 | 9.0 | 21.8 | 3.7 |
| II. Appuis budgétaire identifiés | 2.5 | 6.4 | 1.0 | 2.6 | 1.7 | 4.5 | 5.2 | 13.4 | 2.3 | 2.5 | 6.5 | 1.0 |
| BAD | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.6 | 1.5 | 0.6 | 1.5 | 0.3 | 0.6 | 1.5 | 0.2 |
| France | 0.0 | 0.0 | 1.0 | 2.6 | 0.0 | 0.0 | 1.0 | 2.6 | 0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Banque mondiale | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 1.1 | 2.9 | 1.1 | 2.9 | 0.5 | 1.9 | 5.0 | 0.8 |
| Partenaires du Golfe/Ligue arabe et autres | 2.5 | 6.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 2.5 | 6.4 | 1.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| III. Besoin de financement résiduel (I-II) | 0.9 | 2.4 | 0.0 | 0.0 | 0.9 | 2.4 | 1.8 | 4.8 | 0.8 | 6.5 | 15.3 | 2.7 |
| IV. Décaissement au titre de la FEC | 0.9 | 2.4 | 0.0 | 0.0 | 0.9 | 2.4 | 1.8 | 4.8 | 0.8 | 1.8 | 4.8 | 0.7 |
| V. Objectifs indicatifs | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 4.7 | 10.5 | 1.9 |

Sources : autorités comoriennes et estimations des services du FMI.

10. **La réalisation des objectifs budgétaires du gouvernement exige une application stricte du programme budgétaire et des progrès continus de la mise en œuvre des recommandations des précédents missions d'assistance technique du Département des finances publiques visant à accroître l'efficacité des administrations fiscales et douanières et à élargir la base d'imposition (MPEF, Tableau 2).** Au-delà des avantages tirés de la cohésion accrue entre les îles en matière d'administration fiscale, l'amélioration des perspectives de recettes fiscales pour 2012 dénotent notamment :

- L'impact en année pleine de la récente mise à jour du registre des grandes entreprises et l'amélioration de la coordination entre les bureaux du service des gros

contribuables et le renforcement des efforts de collecte des obligations fiscales des grandes entreprises.

- Le renforcement de l'efficacité du fonctionnement de la brigade d'investigation mixte Douanes-Impôts, incluant des échanges réguliers et rigoureux de données sur les contribuables entre les deux administrations.
- L'accélération de l'expansion de la fiscalité *ad valorem* des importations, notamment par le renforcement des compétences et de la capacité de l'administration douanière en matière de détermination de la valeur des importations.
- L'accélération des préparatifs en vue de la création d'une nouvelle Direction générale des impôts mieux intégrée dans son fonctionnement et la mise en place de son Conseil d'administration.

S'agissant des dépenses, les priorités du gouvernement restent la maîtrise complète des dépenses de fonctionnement, notamment de la masse salariale et la non accumulation de nouveaux arriérés de paiements. Les efforts sont axés en particulier sur les aspects suivants :

- La prompte mise à jour du fichier de la solde de la fonction publique conforme aux conclusions du recensement des effectifs de 2011; le gouvernement sollicite l'assistance de bailleurs de fonds pour couvrir les frais de réinstallation des agents relevés de la fonction publique.
- La gestion rigoureuse du nouveau registre informatisé de la solde.
- L'application intégrale des cadres du nouveau ministère des effectifs de la fonction publique, compatible avec la viabilité budgétaire à moyen terme.
- La stricte adhésion aux objectifs programmés de non accumulation de nouveaux arriérés de paiement et d'apurement des arriérés de paiements intérieurs pour 2012.

C. Réformes structurelles et réformes du secteur financier

11. **Contrairement au gouvernement précédent, les nouvelles autorités accélèrent le calendrier de réformes structurelles avec le concours régulier de la Banque mondiale et d'autres partenaires techniques et financiers.** L'appropriation accrue par les autorités et l'implication plus étroite des bailleurs de fonds ces derniers mois ont permis de combler les besoins criants de capacités techniques et financières et facilité les progrès sur les volets majeurs du calendrier de réformes structurelles.

12. **Avec l'appui du Groupe de la Banque mondiale, le gouvernement envisage de lancer des appels d'offres pour d'éventuels partenaires stratégiques de Comores Télécom d'ici décembre 2012.** La Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD) et l'Union européenne (UE) ont promis leur appui technique et financier à la restructuration de la société parapublique d'électricité (MA-MWE) et de l'entreprise publique d'importation des

hydrocarbures (SCH) dans le cadre d'une stratégie à long terme de développement durable du secteur de l'énergie. Dans ce contexte et face au manque d'intérêt du secteur privé à l'issue de la procédure d'appel d'offres, le gouvernement envisage un accord de partenariat avec un investisseur saoudien pour la mise en concession de MA-MWE. Dans l'intervalle, les autorités ont mis au point avec l'assistance technique de la Banque mondiale, le programme à court terme de réhabilitation d'urgence d'une valeur de 350 millions de francs comoriens (0,2 % du PIB) pour renforcer le fonctionnement de la société d'électricité et à réduire les coupures d'électricité. Par ailleurs, la relance de plusieurs réformes de la GFP progresse (MPEF, para. 20 et 21), dont l'une (mise en place du Conseil d'administration de la Direction générale des impôts) a été inutilement retardée par le mauvais enchaînement des mesures à mettre en œuvre en amont.

13. **Le système bancaire des Comores est globalement sain.** Dans un contexte politique plus propice, toutes les grandes institutions bancaires ont affiché un résultat positif après impôt en 2011, tirant parti de la poursuite de l'approfondissement de l'intermédiation financière. Les ratios de liquidité et de solvabilité sont demeurés à des niveaux confortables tandis que les prêts improductifs sont bien provisionnés. La restructuration de la Société nationale des postes et services financiers (SNPSF) est engagée, après sa dissociation de l'administration sur décision de la Banque centrale (BCC) en décembre 2011. La nouvelle direction de la société devrait présenter un plan de restructuration à la BCC à la mi-2012 imposant la séparation des activités postales et des services financiers. Faisant suite aux recommandations de la Conférence de Doha de 2010 sur le développement et l'investissement aux Comores, le gouvernement du Qatar a manifesté l'intérêt d'investir dans le volet financier de la SNPSF. Les autorités ont aussi fait appel à des soumissions pour la cession de leur participation (50 %) au capital de la Banque de développement des Comores (BDC).

14. **La Banque centrale poursuit la mise en œuvre des recommandations du rapport de la mission d'évaluation des sauvegardes de 2010 et le renforcement de la supervision bancaire avec l'assistance du FMI et de la Banque de France.** C'est ainsi qu'un rapport synthétique des états financiers annuels de la BCC est régulièrement affiché sur le site Internet de la Banque centrale, que les données monétaires communiquées aux services du FMI sont visées par le contrôleur financier et que la charte d'audit de la Banque a été révisée pour mieux définir le mandat du comité d'audit. La BCC a aussi accompli des progrès importants dans le renforcement de la supervision bancaire et travaille à la création d'une centrale des risques.

D. Prorogation et suivi du programme, recadrage des décaissements et risques pour les ressources du FMI

15. **Une prorogation de 15 mois de l'accord FEC et le recadrage des décaissements sont proposés.** La troisième revue ayant été considérablement retardée, le recadrage des décaissements y afférents et suivants ainsi que la prorogation de la durée d'application du programme à fin 2013 sont nécessaires. Cette prorogation donnera assez de temps pour conclure les revues restant à mener. Dans cette optique, l'achèvement de la 4^e revue pourrait se dérouler à la fin 2012 sur la base des résultats à fin juin 2012, tandis que les 5^e et 6^e revues pourraient être envisagées pour juin et décembre 2013, respectivement.

16. **Le programme sera suivi sur la base de critères de réalisation quantitatifs et continus, d'objectifs indicatifs trimestriels et de repères structurels (MPEF, Tableaux 1 et 2 et PAT); il est proposé de modifier un critère de réalisation.** Pour remédier aux faiblesses de longue date des opérations du Trésor, la gestion du comité de trésorerie est en train d'être renforcée. De même, le critère de réalisation relatif à l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs est redéfini pour fixer un plafond zéro sur les nouveaux arriérés; un nouvel objectif indicatif est retenu pour suivre la réduction progressive du montant brut des arriérés intérieurs. Les objectifs du programme ont été fixés jusqu'à fin juin 2011 au moment de l'examen de la deuxième revue de l'accord FEC par le Conseil d'administration; ils sont reportés *ipso facto* pour couvrir la période allant jusqu'à fin 2012 et fixés à des niveaux qui correspondent à la mise à jour des projections macroéconomiques du programme.

17. **La quatrième revue du programme sera centrée sur les réformes structurelles visant à renforcer la maîtrise de la masse salariale et à améliorer l'efficacité des services d'utilité publique.** Il s'agit notamment de l'application intégrale du registre informatisé de la solde, la mise en place des nouvelles grilles des agents de la fonction publique et du lancement de la procédure d'appels d'offres pour la cession de la société nationale de télécommunication. Les critères de réalisation pour 2013 seront proposés à l'occasion de la 4^e revue.

18. **Les risques pour les ressources du FMI sont gérables.** Pour le reste de la durée de mise en œuvre du programme (2012-13), le service de la dette envers le FMI équivaldrait en moyenne à 0,008 % des exportations de biens et de services (Tableau 7), ce qui est compatible avec la capacité des Comores à rembourser le FMI.

E. DSRP, initiative PPTE et assurances de financement

19. **Les autorités entendent achever le deuxième rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) à la fin juin 2012.** Le premier rapport établi à la mi-2011 apportait la preuve des contraintes qui pèsent sur la capacité de mise en œuvre et de suivi (voir encadré 2). Les autorités prennent les dispositions nécessaires pour combler les lacunes identifiées et accroître l'efficacité de leur stratégie de réduction de la pauvreté, à partir des réactions recueillies auprès des partenaires techniques et financiers. Ainsi, et afin de rendre la stratégie plus opérationnelle et réaliste, les autorités ont établi un plan d'action recentré sur le DSRP avec l'appui de la BAD dont la mise en œuvre a démarré au second semestre 2011, avec l'appui technique et financier de ces partenaires.

20. **Les autorités maintiennent le cap des pourparlers et de la signature d'accords de restructuration de la dette avec leurs créanciers bilatéraux et multilatéraux, suivant les accords conclus avec le Club de Paris en novembre 2009 et juillet 2010 Paris Club et le cadre de l'initiative PPTE.** Des accords de rééchelonnement et de remise de la dette ont été conclus avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), l'IFAD, l'Italie, la France, le Fonds de l'OPEP et le Fonds monétaire arabe; faisant preuve de bonne foi, les autorités poursuivent leurs efforts pour aboutir – avec les créanciers extérieurs multilatéraux, officiels bilatéraux et privés – à des accords assortis de conditions comparables à celles consenties par le Club de Paris et compatibles avec l'initiative PPTE et les modalités de prêts du

FMI aux pays en arriérés de paiement, selon le cas. Les retards intervenus dans la **conclusion de la troisième revue de la FEC ont entraîné la suspension des accords de 2009 et 2010 conclus avec le Club de Paris**, mais les autorités ont rapidement engagé des pourparlers bilatéraux avec les créanciers concernés pour éviter d'accumuler de nouveaux arriérés de paiements extérieurs. Le 13 mars 2012, les créanciers du Club de Paris ont accepté de reprendre rétroactivement, la troisième phase des accords suspendus. Ils sont aussi disposés à porter, s'il le faut, la période de consolidation au-delà de l'échéance initiale de juin 2012, si la troisième revue est achevée à cette date et que la mise en œuvre du programme n'a pas dérapé.

21. **Avec le concours des partenaires techniques et financiers, les autorités poursuivent la mise en œuvre des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE** (appendice I). Quelques progrès ont été accomplis dans l'affermissement de la croissance et l'amélioration de la gouvernance politique, ainsi que pour consolider les acquis en matière d'éducation et de santé, mais les avancées sur le front des réformes structurelles ont été limitées.

22. **L'analyse de viabilité de la dette (AVD) mise à jour indique que les Comores restent surendettés** (AVD ci-jointe, tableaux 1a et 1b). Le ratio VAN de la dette/exportations est estimé à 201 % à fin 2011. Il retomberait à 168 % dans l'hypothèse où un allègement de dette PPTE/IADM et bilatéral au-delà du dispositif d'allègement PPTE serait accordé à fin 2012 et convergerait vers le ratio de 100 % de la dette extérieure fondé sur les politiques mises en œuvre d'ici 2032.

F. Demande de dérogation

23. **Les autorités demandent une dérogation pour la non observation du critère de réalisation afférent à la réduction des arriérés de paiements intérieurs.** À fin décembre 2010, le critère de réalisation relatif à la réduction des arriérés de paiements intérieurs et à la non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs n'avait pas été respecté et en février dernier, les autorités ont obtenu une dérogation pour l'inobservation du critère de réalisation portant sur les arriérés au titre du service de la dette extérieure (para. 4 ci-avant). Pour éviter d'accumuler de nouveaux arriérés de paiements, elles ont mis en place un comité conjoint renforcé Trésor/Direction de la dette publique/Banque centrale pour le suivi des paiements inscrits à l'échéancier. Plus généralement, le gouvernement a renforcé le comité de gestion de la trésorerie présidé par le Vice-président chargé des finances, pour améliorer sensiblement la gestion des finances publiques. Eu égard à la fermeté des mesures correctrices prises (Encadré 1 et para. 5 ci-dessus; MPEF, para. 8), le gouvernement demande une dérogation pour la non observation du critère de réalisation relatif à la réduction des arriérés de paiements intérieurs.

Encadré 2. Comores – Premier rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du DSRP

Les autorités comoriennes ont adopté leur premier Document complet de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) en septembre 2009. Le document s'appuie sur la stratégie exposée dans le DSRP intérimaire qui a été approuvé par les Conseils du FMI et de la Banque mondiale en mai 2006. Il s'articule autour de six axes stratégiques : i) stabiliser l'économie et créer les conditions d'une croissance forte et durable; ii) développer les secteurs productifs clés en privilégiant le renforcement des capacités et en donnant un rôle accru au secteur privé; iii) renforcer la gouvernance et la cohésion sociale; iv) améliorer l'état sanitaire de la population; v) promouvoir l'éducation et la formation professionnelle pour mettre en valeur le capital humain; vi) promouvoir un environnement durable et renforcer la sécurité des populations.

Le premier rapport d'étape annuel de mise en œuvre du DSRP a été achevé à la mi-2011. Il fait le point sur les progrès réalisés dans chacun des six axes stratégiques du DSRP durant l'année précédente, indiquant que ces progrès ont été limités mais encourageants, s'agissant en particulier du timide redressement de la croissance économique, de l'amélioration de la gouvernance politique et de la meilleure insertion des femmes dans la population active, ainsi que de la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile. Il n'empêche que ces avancées ont été modestes au regard des objectifs ambitieux inscrits dans le document de stratégie. Les principaux obstacles ont été le manque de coordination entre les services et organes gouvernementaux, ainsi que la faible capacité d'absorption.

Entretiens avec les autorités et les parties prenantes

Services : les services du FMI se sont félicités de l'achèvement du premier rapport d'étape tout en signalant que les entretiens reposaient peut-être sur des données macroéconomiques et de programme obsolètes. Ceci en raison du dévoiement de la mise en œuvre du programme et de la coordination avec les partenaires techniques et financiers au cours de la longue transition politique des élections de décembre 2010 à la prise de fonction du nouveau gouvernement en juin 2011. Les services du FMI ont encouragé les autorités à mettre à jour le rapport et son évaluation des résultats du DSRP durant la première année de mise en œuvre, notamment l'évolution et les perspectives macroéconomiques. Les services du FMI ont en outre préconisé une plus grande cohérence entre le DSRP et le programme budgétaire dans le cadre de la FEC, soulignant la nécessité de veiller à ce que le niveau global des dépenses reste aligné sur les ressources disponibles.

Parties prenantes : les bailleurs de fonds ont appelé au renforcement d'urgence de la collaboration avec les autorités pour la mise en œuvre du DSRP et promis de nouveaux concours notamment pour améliorer la qualité et la couverture des données démographiques et macroéconomiques. Dans ce contexte, la production des comptes nationaux et de l'indice des prix à la consommation est revue avec l'assistance de la BAD et l'Union européenne finance un programme de renforcement des capacités du comité de suivi des réformes (CREF) afin de consolider la collecte, la compilation, la vérification et la consolidation des statistiques de finances publiques. **Diverses instances de la société civile et ONG se sont félicitées d'avoir été associées à l'élaboration du DSRP, notamment à la détermination des priorités** et ont demandé à être impliquées davantage dans le suivi de sa mise en œuvre.

Autorités : les autorités ont souscrit à l'évaluation des bailleurs de fonds et se sont engagées à remédier aux faiblesses constatées en tirant pleinement parti des promesses d'appui technique et financier.

G. Évaluation des services du FMI

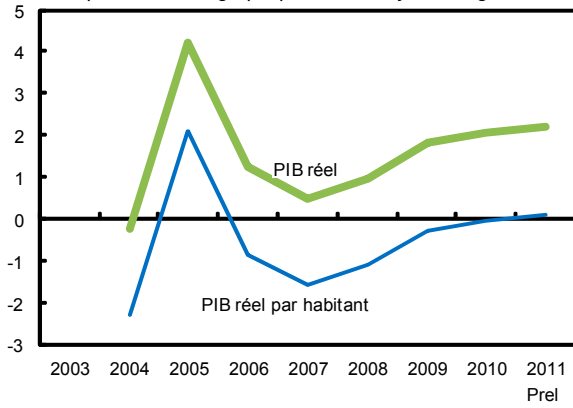
24. **Les réformes institutionnelles volontaristes des dernières années ont permis d'apaiser les tensions politiques et de créer un climat plus propice aux réformes socio-économiques.** L'élection présidentielle de décembre 2010 a couronné deux ans de réformes politiques courageuses qui ont abouti à la consolidation du cadre institutionnel qui régit le fonctionnement de l'État et ouvert la voie à une nouvelle ère de stabilité politique. Les services du FMI ont engagé les autorités à tirer pleinement parti du nouveau climat pour accélérer les réformes économiques essentielles pour renouer avec la croissance et améliorer les conditions de vie des populations comoriennes. Cela suppose le maintien de la stabilité macroéconomique et des mesures fortes pour éliminer les entraves à la compétitivité de l'économie et à une croissance forte et durable qui existent de longue date.
25. **Des efforts accrus de mobilisation des recettes et la constante maîtrise des dépenses – de la masse salariale en particulier – seront nécessaires pour permettre de nouvelles avancées en matière de stabilité macroéconomique.** L'action gouvernementale doit viser à accélérer les préparatifs en vue de la mise en place de la nouvelle Direction générale intégrée des impôts. La récente crise de la masse salariale et le report d'un an de la conclusion de la troisième revue de l'accord FEC qui a suivi soulignent combien il importe de surveiller attentivement les dépenses salariales et de les aligner scrupuleusement sur les objectifs de rééquilibrage et de restructuration des finances publiques à moyen terme. Les services du FMI ont donc exhorté les autorités à veiller à la stricte application de leur nouveau système informatisé de gestion de la solde et à mettre à jour les registres de la solde conformément aux conclusions du recensement des effectifs de la fonction publique. Comme les services du FMI, les autorités sont conscientes que des réformes effectives de la solde et de la fonction publique seront essentielles pour maîtriser l'ampleur de la masse salariale et maintenir le cap du programme budgétaire.
26. **Le rythme des réformes structurelles doit être accéléré pour remettre l'économie sur la voie d'une croissance forte et durable.** La restructuration des sociétés de service public reste une grande priorité. Les services du FMI ont par conséquent engagé les autorités à veiller à ce que le retrait de l'État de Comores Télécom soit effectif à fin décembre 2012. Les services du FMI ont aussi encouragé les autorités à mettre la dernière main à la stratégie pour MA-MWE en 2012 et à lancer la réforme de la SCH dès que son audit aura été achevé. Il est tout aussi essentiel de : poursuivre les initiatives engagées pour renforcer la supervision bancaire; améliorer le cadre légal et la qualité des procédures et contrôles internes de la Banque centrale; veiller à ce que le *reporting* financier de la Banque centrale soit conforme aux normes internationales. Il faut se féliciter de la poursuite des progrès dans ces domaines; les services du FMI ont engagé les autorités à maintenir ce cap.
27. **Les principaux risques qui entourent le programme tiennent aux réticences à la réforme de la fonction publique et des entreprises publiques.** Un fléchissement de la situation économique mondiale, compromettant les perspectives d'augmentation des aides extérieures, de l'IDE et des envois de fonds nuirait aussi aux perspectives de mise en œuvre du programme.

Avec l'assistance des partenaires techniques et financiers, notamment des services du FMI, les autorités ont lancé une campagne de sensibilisation de l'opinion pour rallier un large soutien au programme de réforme. Elles ont bon espoir que l'apaisement des tensions politiques permet d'atténuer ces risques.

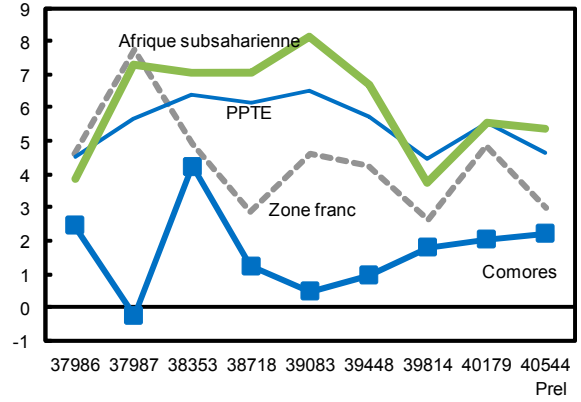
28. Les services du FMI sont favorables aux demandes des autorités visant à obtenir une dérogation pour l'inobservation du critère de réalisation et le recadrage de l'échéancier des décaissements. Ils recommandent l'achèvement de la troisième revue de l'accord FEC, de la revue des assurances de financement et la prorogation de la durée d'application de l'accord FEC à fin décembre 2013.

Graphique 1. Comores – Évolution et projections macroéconomiques, 2003-2015

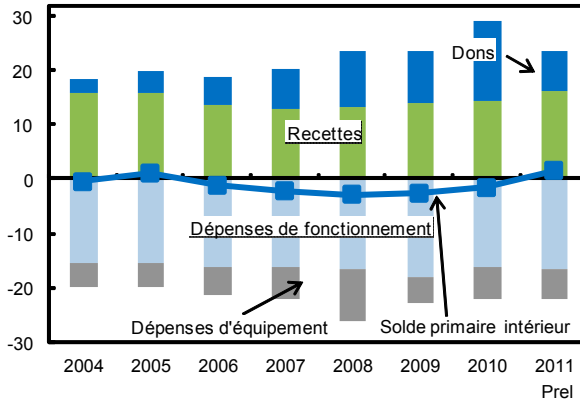
La croissance du PIB s'est affermie mais reste inférieure à l'expansion démographique et à la moyenne régionale...



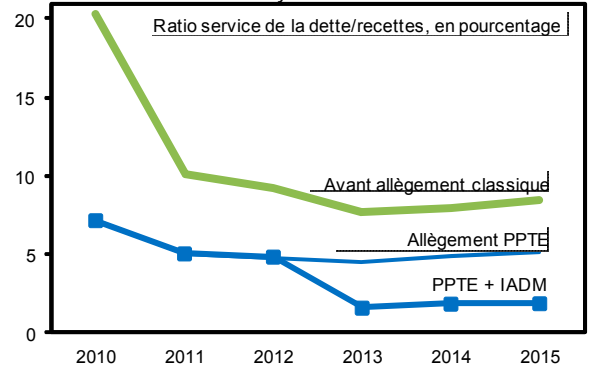
... et à la moyenne de régions comparables



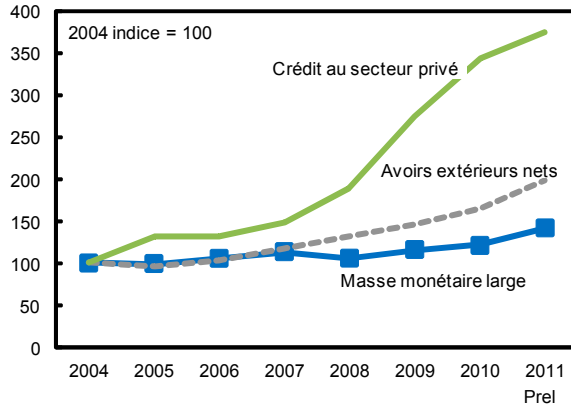
L'assainissement budgétaire progresse lentement mais les recettes augmentent régulièrement...



Le passage du point d'achèvement PPT à la fin 2012 ouvrirait la voie à une meilleure orientation budgétaire à moyen terme



La masse monétaire s'est accrue en raison de l'ampleur des AEN et de l'expansion du crédit au secteur privé...



L'inflation a augmenté mais reste globalement alignée sur les tendances des pays de la zone franc

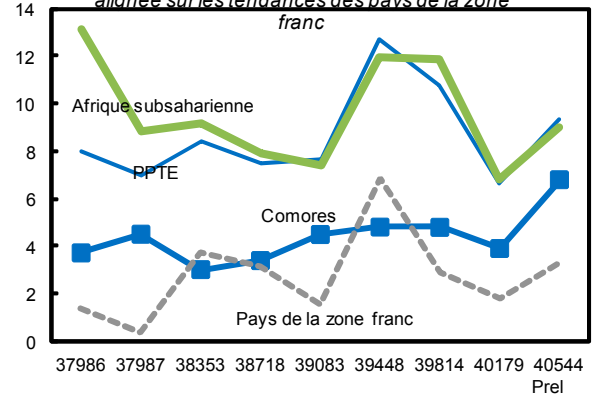


Tableau 1. Comores – Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009-16

| | 2009 | 2010 | 2011 | | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|-------|-------|--------------------|-------|-------------|-------|-------|-------|-------|
| | | Prél. | Proj. ⁴ | Prél. | Projections | | | | |
| (Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire) | | | | | | | | | |
| Revenu national et prix | | | | | | | | | |
| PIB réel | 1.8 | 2.1 | 2.2 | 2.2 | 2.5 | 3.5 | 4.0 | 4.0 | 4.0 |
| Déflateur PIB | 4.6 | 4.4 | 4.6 | 4.6 | 3.2 | 3.3 | 3.3 | 3.3 | 3.3 |
| Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle) | 4.8 | 3.9 | 5.8 | 6.8 | 5.6 | 3.1 | 2.1 | 2.3 | 2.5 |
| Indice des prix à la consommation (fin d'année) | 2.2 | 6.6 | 5.0 | 7.0 | 4.3 | 2.0 | 2.2 | 2.4 | 2.7 |
| Monnaie et crédit | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 9.7 | 4.2 | -6.0 | 17.2 | -1.5 | 1.3 | 2.2 | 3.9 | 3.2 |
| Crédit intérieur | 35.3 | 17.8 | 14.4 | 4.9 | 13.0 | 11.6 | 9.1 | 8.5 | 8.6 |
| Crédit au gouvernement | 13.4 | -7.5 | 15.4 | 12.3 | 22.2 | 11.0 | 0.5 | -3.1 | -4.0 |
| Monnaie au sens large | 13.3 | 19.4 | 4.0 | 9.6 | 1.0 | 7.4 | 7.8 | 7.8 | 7.4 |
| Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire) | 3.3 | 2.9 | 3.0 | 2.9 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| Secteur extérieur | | | | | | | | | |
| Exportations (f.à.b.) | 116.7 | 15.0 | 6.8 | 16.4 | 5.8 | 6.4 | 8.3 | 8.3 | 8.3 |
| Importations (f.à.b.) | 1.6 | 11.6 | 8.9 | 9.4 | 5.8 | 1.7 | 2.2 | 2.4 | 6.4 |
| Exportations en volume | 54.1 | -0.7 | 0.2 | -24.7 | 2.5 | 1.5 | 3.1 | 3.1 | 3.0 |
| Importations en volume | 10.9 | 2.1 | 1.4 | -4.4 | -0.8 | 3.7 | 3.5 | 3.0 | 6.5 |
| Termes de l'échange | 12.3 | -1.2 | -1.5 | 6.2 | -1.8 | 4.3 | 3.4 | 3.0 | 2.6 |
| (En pourcentage de PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | | |
| Investissement et épargne | | | | | | | | | |
| Investissement intérieur brut | 12.4 | 15.4 | 18.2 | 14.9 | 17.9 | 19.0 | 19.9 | 20.5 | 21.3 |
| Public | 4.7 | 5.7 | 8.7 | 5.4 | 7.9 | 8.5 | 9.0 | 9.1 | 9.3 |
| Privé | 7.7 | 9.7 | 9.5 | 9.5 | 10.0 | 10.5 | 11.0 | 11.4 | 11.9 |
| Epargne nationale brute | 4.6 | 8.4 | 6.5 | 5.4 | 7.6 | 9.5 | 11.0 | 12.5 | 13.5 |
| Publique | 3.8 | 10.8 | 4.8 | 10.6 | 6.8 | 6.0 | 5.9 | 6.0 | 6.4 |
| Privée | 0.8 | -2.4 | 1.8 | -5.2 | 0.8 | 3.5 | 5.1 | 6.5 | 7.1 |
| Budget de l'État | | | | | | | | | |
| Recettes et dons | 23.6 | 29.2 | 22.1 | 23.6 | 25.3 | 24.2 | 24.0 | 24.2 | 24.6 |
| Recettes intérieures ¹ | 13.9 | 14.3 | 13.1 | 16.1 | 14.0 | 14.4 | 14.8 | 15.2 | 15.6 |
| Total dons | 9.7 | 14.9 | 9.0 | 7.5 | 11.4 | 9.8 | 9.2 | 9.0 | 9.0 |
| Total dépenses | 22.8 | 22.1 | 24.3 | 22.0 | 24.5 | 25.0 | 25.2 | 25.0 | 25.1 |
| Dépenses courantes | 18.1 | 16.4 | 15.5 | 16.6 | 16.6 | 16.4 | 16.2 | 15.9 | 15.7 |
| Solde primaire intérieur ¹ | -2.6 | -1.6 | -1.5 | 1.6 | -1.1 | -0.9 | -0.5 | 0.0 | 0.3 |
| Variation des arriérés | 0.2 | -6.2 | -3.8 | -3.4 | -0.5 | -0.9 | -0.8 | -0.8 | -0.7 |
| Intérêts extérieurs | -0.1 | -2.0 | -0.8 | -0.8 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Intérêts | 0.4 | -4.2 | -3.0 | -2.6 | -0.5 | -0.9 | -0.8 | -0.8 | -0.7 |
| Solde global (base caisse) | 0.8 | 0.9 | -5.9 | -1.9 | 0.1 | -1.6 | -2.0 | -1.6 | -1.2 |
| Hors dons | -8.9 | -14.0 | -14.9 | -9.4 | -11.2 | -11.4 | -11.2 | -10.6 | -10.2 |
| Financement | -0.7 | 1.1 | 0.8 | 0.3 | -0.1 | -0.3 | -0.9 | -1.1 | -1.1 |
| Extérieur | -1.3 | 1.4 | 0.2 | -0.2 | -1.1 | -0.9 | -0.9 | -1.0 | -1.0 |
| Intérieur | 0.6 | -0.4 | 0.6 | 0.5 | 1.0 | 0.5 | 0.0 | -0.1 | -0.2 |
| Erreurs et omissions ² | -0.2 | -1.9 | 0.0 | -0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Ecart de financement | 0.0 | 0.0 | 3.3 | 0.0 | 0.0 | 1.9 | 2.9 | 2.7 | 2.3 |
| Ecart de financement (FMI exclus) | 0.9 | 0.5 | 3.7 | 0.4 | 0.8 | 2.7 | 2.8 | 2.4 | 2.0 |
| Secteur Extérieur | | | | | | | | | |
| Exportations de biens et services | 14.5 | 15.6 | 15.6 | 15.3 | 15.7 | 16.0 | 16.3 | 16.6 | 16.9 |
| Importations de biens et services | 47.7 | 50.5 | 50.7 | 51.8 | 51.6 | 49.3 | 47.2 | 45.2 | 44.7 |
| Compte courant | -7.8 | -7.0 | -11.7 | -9.5 | -10.4 | -9.6 | -9.0 | -8.0 | -7.8 |
| Excl. transferts officiels et transferts privés | -33.3 | -35.2 | -35.2 | -36.6 | -36.1 | -33.5 | -31.1 | -28.7 | -27.8 |
| Dettes extérieures, VAN en pourcentage du PIB ³ | 46.2 | 38.9 | 34.2 | 30.9 | 31.8 | 30.7 | 29.9 | 28.9 | 27.9 |
| VAN en pourcentage des exportations de biens et services | 329.7 | 308.0 | 219.8 | 201.0 | 202.7 | 192.1 | 184.0 | 174.4 | 164.6 |
| Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services nonfacteurs | 13.5 | 19.5 | 5.3 | 10.6 | 6.3 | 8.6 | 9.6 | 11.4 | 10.8 |
| Balance des paiements globales (en million de dollar E.U.) | 6.7 | -0.8 | -41.6 | 11.7 | -5.8 | -11.3 | -17.2 | -15.2 | -14.1 |
| Dons et emprunts (en pourcentage du PIB) | 9.7 | 15.1 | 9.4 | 7.5 | 11.4 | 10.1 | 9.4 | 9.2 | 9.2 |
| Réserves internationales brutes | | | | | | | | | |
| En millions de dollars US, fin d'année | 146.0 | 144.2 | 150.3 | 170.1 | 158.0 | 163.4 | 164.3 | 166.1 | 166.3 |
| Equivalent en mois d'importations, c.a.f. | 6.8 | 6.3 | 5.8 | 6.4 | 6.2 | 6.2 | 6.1 | 6.1 | 5.7 |
| Taux de change effectif réel (2000 =100) | 103.9 | 97.7 | ... | 98.1 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Taux de change dollar E.U. (moyenne annuelle) | 353.2 | 370.8 | 351.9 | 351.9 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Pour mémoire | | | | | | | | | |
| PIB (nominal, milliards FC) | 189.5 | 201.8 | 215.9 | 215.9 | 228.3 | 244.3 | 262.4 | 281.8 | 302.6 |

Sources: autorités comoriennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Pour 2011, les recettes comprennent le produit exceptionnel du "programme de citoyenneté économique" (équivalent à 3 % du PIB environ).² Les données de 2010 et 2011 reflètent les recettes de 2010 collectées au début 2011.³ Ratios de la dette extérieure avant allègement aux conditions traditionnelles.⁴ Sur la base de la mission de revue effectuée en octobre 2011.

Tableau 1A. Comores – Opérations financières consolidées des administrations publiques, 2009-16
(Millions de francs comoriens en montants cumulés, sauf indication contraire)

| | 2008 | 2009 | 2010 | | 2011 | | 2012 | | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------|---------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|---------|---------|---------|
| | | | Prog. 1 ^{ère} rev. | Prog. révisé | Prog. 1 ^{ère} rev. | Prog. révisé | Prog. 1 ^{ère} rev. | Prog. révisé | | | |
| Recettes et dons, total | 41,853 | 44,776 | 56,340 | 57,912 | 45,322 | 45,349 | 49,063 | 49,210 | 52,606 | 58,082 | 63,384 |
| Recettes | 23,266 | 26,401 | 28,838 | 28,848 | 30,175 | 30,175 | 32,949 | 32,939 | 35,871 | 39,580 | 43,509 |
| Fiscales | 18,176 | 20,515 | 25,097 | 22,479 | 26,367 | 26,337 | 28,869 | 28,826 | 31,399 | 34,775 | 38,312 |
| Impôts directs et indirects | 9,006 | 10,867 | 14,435 | 11,998 | 15,647 | 16,000 | 17,511 | 17,371 | 18,752 | 20,756 | 22,776 |
| Impôts sur le commerce extérieur | 9,169 | 9,648 | 10,663 | 10,481 | 10,721 | 10,609 | 11,357 | 11,208 | 11,603 | 12,597 | 13,406 |
| Non-fiscales | 5,091 | 5,887 | 3,741 | 6,368 | 3,808 | 3,838 | 4,080 | 4,113 | 4,472 | 4,805 | 5,197 |
| Dons | 18,586 | 18,374 | 27,502 | 29,064 | 15,147 | 15,174 | 16,114 | 16,271 | 16,734 | 18,502 | 19,875 |
| Aides budgétaires | 2,857 | 7,743 | 14,399 | 15,177 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Projets (y compris fonct. et assist. techn.) | 15,729 | 10,631 | 12,678 | 13,444 | 14,221 | 14,205 | 15,146 | 15,259 | 16,734 | 18,502 | 19,875 |
| Assistance PPTTE interimaire | | | 425 | 444 | 927 | 969 | 968 | 1,012 | 0 | 0 | 0 |
| Dépenses et prêts nets, total | 46,338 | 43,627 | 46,567 | 48,300 | 49,105 | 49,269 | 51,484 | 51,464 | 55,798 | 60,220 | 64,556 |
| Dépenses courantes | 29,855 | 34,240 | 31,432 | 33,155 | 32,377 | 32,941 | 33,168 | 33,428 | 35,226 | 37,255 | 39,386 |
| Dépenses courantes primaires | 26,490 | 29,806 | 29,190 | 29,391 | 30,108 | 30,107 | 30,784 | 30,436 | 32,110 | 33,931 | 35,918 |
| Traitements et salaires | 15,690 | 17,034 | 17,864 | 17,864 | 18,350 | 18,350 | 17,875 | 17,875 | 18,516 | 19,190 | 19,902 |
| Biens et services | 8,122 | 7,447 | 7,492 | 7,692 | 7,743 | 7,743 | 8,298 | 8,307 | 9,032 | 9,900 | 10,714 |
| Transferts | 2,678 | 5,325 | 3,835 | 3,835 | 4,015 | 4,015 | 4,611 | 4,254 | 4,562 | 4,832 | 5,301 |
| Intérêts de la dette | 1,273 | 1,069 | 1,100 | 1,425 | 989 | 987 | 1,021 | 1,008 | 941 | 919 | 885 |
| Dette extérieure | 888 | 715 | 906 | 1,197 | 785 | 781 | 807 | 793 | 746 | 736 | 688 |
| Avant rééchelonnement | | | 670 | 686 | 649 | 674 | 623 | 649 | 618 | 601 | 582 |
| Sur les obligations restructurées | | | 236 | 511 | 136 | 107 | 184 | 144 | 128 | 135 | 106 |
| Dette intérieure | 386 | 355 | 195 | 228 | 204 | 206 | 214 | 215 | 195 | 183 | 197 |
| Maintenance des projets (fin. extérieur) | 945 | 1,585 | 634 | 1,412 | 711 | 1,094 | 757 | 1,175 | 1,289 | 1,425 | 1,530 |
| Assistance technique (fin. extérieur) | 1,147 | 1,780 | 507 | 928 | 569 | 753 | 606 | 809 | 887 | 981 | 1,053 |
| Dépenses en capital | 16,483 | 8,939 | 15,135 | 15,145 | 16,728 | 16,328 | 18,316 | 18,036 | 20,572 | 22,965 | 25,169 |
| Budgétaires (fin. ressources propres) | 1,758 | 1,563 | 2,598 | 2,598 | 2,718 | 2,900 | 3,384 | 3,611 | 4,748 | 5,525 | 6,427 |
| Financées sur ressources extérieures | 14,725 | 7,326 | 11,960 | 11,970 | 13,389 | 12,807 | 14,260 | 13,754 | 15,094 | 16,646 | 17,881 |
| Financées sur fonds de contrepartie | 0 | 50 | 577 | 577 | 621 | 621 | 672 | 672 | 730 | 793 | 862 |
| Prêts nets | 0 | 448 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Solde primaire | -4,981 | -4,967 | -2,950 | -3,141 | -2,651 | -2,832 | -1,218 | -1,108 | -986 | 124 | 1,165 |
| Solde global (base ordonnancement) | -4,485 | 1,148 | 9,773 | 9,611 | -3,783 | -3,920 | -2,420 | -2,253 | -3,193 | -2,138 | -1,172 |
| Appuis budgétaires exclus | -23,072 | -17,226 | -17,729 | -19,453 | -18,930 | -19,094 | -18,535 | -18,525 | -19,927 | -20,640 | -21,047 |
| Variation nette des arriérés et rééchelonnement | 309 | 430 | -15,212 | -15,593 | -851 | -851 | -1,132 | -1,134 | -2,048 | -2,327 | -2,247 |
| Intérêts sur la dette extérieure | 232 | -271 | -4,428 | -4,809.5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Arriérés intérieurs ¹ | 77 | 702 | -10,784 | -10,784 | -851 | -851 | -1,132 | -1,134 | -2,048 | -2,327 | -2,247 |
| Dette flottante exclue | | -2,147 | | | | | | | | | |
| Solde global (base caisse) | -4,176 | 1,579 | -5,439 | -5,982 | -4,633 | -4,771 | -3,553 | -3,388 | -5,240 | -4,465 | -3,418 |
| Dons exclus | -22,763 | -16,795 | -32,940 | -35,046 | -19,780 | -19,945 | -19,667 | -19,659 | -21,975 | -22,967 | -23,293 |
| Erreurs et omissions | -57 | -324 | | | | | | | | | |
| Financement | 4,233 | -1,255 | -1,205 | 1,859 | -992 | 83 | -2,041 | -1,571 | -1,747 | -2,326 | -2,833 |
| Extérieur (net) | 2,218 | -2,387 | 1,653 | 2,605 | -1,297 | -1,466 | -1,939 | -2,021 | -2,028 | -2,489 | -2,540 |
| Tirages PIP (identifiés) | 1,088 | 60 | 424 | 866 | 448 | 448 | 477 | 478 | 535 | 549 | 590 |
| Amortissement | -2,164 | -2,239 | -2,800 | -4,132 | -2,650 | -2,722 | -2,653 | -2,721 | -2,563 | -3,038 | -3,130 |
| Avant rééchelonnement | | | -2,510 | -2,560 | -2,433 | -2,514 | -2,379 | -2,461 | -2,206 | -2,398 | -2,489 |
| Sur les obligations restructurées | | | -290 | -1,572 | -217 | -208 | -274 | -259 | -357 | -641 | -641 |
| Apurement des arriérés et du service courant de la dette ² | | -5,016 | | | | | | | | | |
| Arriérés en principal | 3,015 | -1,155 | -12,252 | -13,937 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Financement exceptionnel | 280 | 5,964 | 16,282 | 19,808 | 905 | 807 | 237 | 221 | 0 | 0 | 0 |
| Réaménagement et différé des arriérés | | | 15,103 | 18,700 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Réaménagement et différé des échéances courantes | | | 1,178 | 1,108 | 905 | 807 | 237 | 221 | 0 | 0 | 0 |
| Intérieur (net) | 2,015 | 1,131 | -2,858 | -746 | 305 | 1,549 | -102 | 450 | 281 | 163 | -293 |
| Financement bancaire | 1,320 | 1,131 | -2,858 | -746 | 305 | 1,549 | -102 | 450 | 281 | 163 | -293 |
| Banque Centrale | 1,320 | 1,357 | -2,445 | -333 | 512 | 1,756 | 208 | 761 | 436 | 318 | -293 |
| Dont : FMI | 1,826 | 1,693 | 0 | 920 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -267 | -770 |
| Banques commerciales | 0 | -226 | -413 | -413 | -207 | -207 | -310 | -310 | -155 | -155 | 0 |
| Financement non-bancaire | 695 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Besoin de financement ³ (+ = sousfinancement) | 0 | 0 | 6,644 | 4,123 | 5,625 | 4,689 | 5,594 | 4,958 | 6,988 | 6,791 | 6,251 |
| <i>Pour mémoire</i> | | | | | | | | | | | |
| PIB (nominal) | 178,047 | 189,586 | 200,995 | 201,028 | 212,644 | 212,732 | 226,484 | 226,823 | 243,319 | 261,428 | 280,815 |
| Service de la dette payé au comptant ⁴ | | | 2,200 | 2,343 | 1,603 | 1,727 | 2,255 | 2,280 | 3,309 | 3,774 | 3,818 |

Sources: Ministère des finances; estimations des services du FMI.

¹ Les cibles indicatives et les critères de réalisation

² Inclut les différés d'arriérés jusqu'au point de décision

³ L'écart de financement pour 2010-12 pourra être couvert avec des dons additionnels et l'appui du FMI au titre de la FEC.

⁴ Après assistance PPTTE intérimaire de mi-2010 à 2012.

Tableau 2B. Comores – Opérations financières consolidées des administrations publiques, 2009-16
(Millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

| | 2008 | 2009 | 2010 | | 2011 | | 2012 | | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------|---------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|---------|---------|---------|
| | | | Prog. 1 ^{ère} rev. | Prog. révisé | Prog. 1 ^{ère} rev. | Prog. révisé | Prog. 1 ^{ère} rev. | Prog. révisé | | | |
| Recettes et dons, total | 23.5 | 23.6 | 28.0 | 28.8 | 21.3 | 21.3 | 21.7 | 21.7 | 21.6 | 22.2 | 22.6 |
| Recettes | 13.1 | 13.9 | 14.3 | 14.4 | 14.2 | 14.2 | 14.5 | 14.5 | 14.7 | 15.1 | 15.5 |
| Fiscales | 10.2 | 10.8 | 12.5 | 11.2 | 12.4 | 12.4 | 12.7 | 12.7 | 12.9 | 13.3 | 13.6 |
| Impôts directs et indirects | 5.1 | 5.7 | 7.2 | 6.0 | 7.4 | 7.5 | 7.7 | 7.7 | 7.7 | 7.9 | 8.1 |
| Impôts sur le commerce extérieur | 5.2 | 5.1 | 5.3 | 5.2 | 5.0 | 5.0 | 5.0 | 4.9 | 4.8 | 4.8 | 4.8 |
| Non-fiscales | 2.9 | 3.1 | 1.9 | 3.2 | 1.8 | 1.8 | 1.8 | 1.8 | 1.8 | 1.8 | 1.9 |
| Dons | 10.4 | 9.7 | 13.7 | 14.5 | 7.1 | 7.1 | 7.1 | 7.2 | 6.9 | 7.1 | 7.1 |
| Aides budgétaires | 1.6 | 4.1 | 7.2 | 7.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Projets (y compris fonct. et assist. techn.) | 8.8 | 5.6 | 6.3 | 6.7 | 6.7 | 6.7 | 6.7 | 6.7 | 6.9 | 7.1 | 7.1 |
| Assistance PPTE intérimaire | | | 0.2 | 0.2 | 0.4 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Dépenses et prêts nets, total | 26.0 | 23.0 | 23.2 | 24.0 | 23.1 | 23.2 | 22.7 | 22.7 | 22.9 | 23.0 | 23.0 |
| Dépenses courantes | 16.8 | 18.1 | 15.6 | 16.5 | 15.2 | 15.5 | 14.6 | 14.7 | 14.5 | 14.3 | 14.0 |
| Dépenses courantes primaires | 14.9 | 15.7 | 14.5 | 14.6 | 14.2 | 14.2 | 13.6 | 13.4 | 13.2 | 13.0 | 12.8 |
| Traitements et salaires | 8.8 | 9.0 | 8.9 | 8.9 | 8.6 | 8.6 | 7.9 | 7.9 | 7.6 | 7.3 | 7.1 |
| Biens et services | 4.6 | 3.9 | 3.7 | 3.8 | 3.6 | 3.6 | 3.7 | 3.7 | 3.7 | 3.8 | 3.8 |
| Transferts | 1.5 | 2.8 | 1.9 | 1.9 | 1.9 | 1.9 | 2.0 | 1.9 | 1.9 | 1.9 | 1.9 |
| Intérêts de la dette | 0.7 | 0.6 | 0.5 | 0.7 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.3 |
| Dette extérieure | 0.5 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.2 |
| Avant rééchelonnement | | | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.2 |
| Sur les obligations restructurées | | | 0.1 | 0.3 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 |
| Dette intérieure | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Maintenance des projets (fin. extérieur) | 0.5 | 0.8 | 0.3 | 0.7 | 0.3 | 0.5 | 0.3 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 |
| Assistance technique (fin. extérieur) | 0.6 | 0.9 | 0.3 | 0.5 | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 |
| Dépenses en capital | 9.3 | 4.7 | 7.5 | 7.5 | 7.9 | 7.7 | 8.1 | 8.0 | 8.5 | 8.8 | 9.0 |
| Budgétaires (fin. ressources propres) | 1.0 | 0.8 | 1.3 | 1.3 | 1.3 | 1.4 | 1.5 | 1.6 | 2.0 | 2.1 | 2.3 |
| Financées sur ressources extérieures | 8.3 | 3.9 | 6.0 | 6.0 | 6.3 | 6.0 | 6.3 | 6.1 | 6.2 | 6.4 | 6.4 |
| Financées sur fonds de contrepartie | 0.0 | 0.0 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 |
| Prêts nets | 0.0 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Solde primaire | -2.8 | -2.6 | -1.5 | -1.6 | -1.2 | -1.3 | -0.5 | -0.5 | -0.4 | 0.0 | 0.4 |
| Solde global (base ordonnancement) | -2.5 | 0.6 | 4.9 | 4.8 | -1.8 | -1.8 | -1.1 | -1.0 | -1.3 | -0.8 | -0.4 |
| Appuis budgétaires exclus | -13.0 | -9.1 | -8.8 | -9.7 | -8.9 | -9.0 | -8.2 | -8.2 | -8.2 | -7.9 | -7.5 |
| Variation nette des arriérés et rééchelonnement | 0.2 | 0.2 | -7.6 | -7.8 | -0.4 | -0.4 | -0.5 | -0.5 | -0.8 | -0.9 | -0.8 |
| Intérêts sur la dette extérieure | 0.1 | -0.1 | -2.2 | -2.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Arriérés intérieurs ¹ | 0.0 | 0.4 | -5.4 | -5.4 | -0.4 | -0.4 | -0.5 | -0.5 | -0.8 | -0.9 | -0.8 |
| Dette flottante exclue | | -1.1 | | | | | | | | | |
| Solde global (base caisse) | -2.3 | 0.8 | -2.7 | -3.0 | -2.2 | -2.2 | -1.6 | -1.5 | -2.2 | -1.7 | -1.2 |
| Dons exclus | -12.8 | -8.9 | -16.4 | -17.4 | -9.3 | -9.4 | -8.7 | -8.7 | -9.0 | -8.8 | -8.3 |
| Erreurs et omissions | 0.0 | -0.2 | | | | | | | | | |
| Financement | 2.4 | -0.7 | -0.6 | 0.9 | -0.5 | 0.0 | -0.9 | -0.7 | -0.7 | -0.9 | -1.0 |
| Extérieur (net) | 1.2 | -1.3 | 0.8 | 1.3 | -0.6 | -0.7 | -0.9 | -0.9 | -0.8 | -1.0 | -0.9 |
| Tirages PIP (identifiés) | 0.6 | 0.0 | 0.2 | 0.4 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Amortissement | -1.2 | -1.2 | -1.4 | -2.1 | -1.2 | -1.3 | -1.2 | -1.2 | -1.1 | -1.2 | -1.1 |
| Avant rééchelonnement | | | -1.2 | -1.3 | -1.1 | -1.2 | -1.1 | -1.1 | -0.9 | -0.9 | -0.9 |
| Sur les obligations restructurées | | | -0.1 | -0.8 | -0.1 | -0.1 | -0.1 | -0.1 | -0.1 | -0.2 | -0.2 |
| Apurement des arriérés et du service courant de la dette ² | | -2.6 | | | | | | | | | |
| Arriérés en principal | 1.7 | -0.6 | -6.1 | -6.9 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Financement exceptionnel | 0.2 | 3.1 | 8.1 | 9.9 | 0.4 | 0.4 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Réaménagement et différé des arriérés | | | 7.5 | 9.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Réaménagement et différé des échéances courantes | 0.0 | 0.0 | 0.6 | 0.6 | 0.4 | 0.4 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Intérieur (net) | 1.1 | 0.6 | -1.4 | -0.4 | 0.1 | 0.7 | 0.0 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | -0.1 |
| Financement bancaire | 0.7 | 0.6 | -1.4 | -0.4 | 0.1 | 0.7 | 0.0 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | -0.1 |
| Banque Centrale | 0.7 | 0.7 | -1.2 | -0.2 | 0.2 | 0.8 | 0.1 | 0.3 | 0.2 | 0.1 | -0.1 |
| Dont : FMI | 1.0 | 0.9 | 0.0 | 0.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | -0.1 | -0.3 |
| Banques commerciales | 0.0 | -0.1 | -0.2 | -0.2 | -0.1 | -0.1 | -0.1 | -0.1 | -0.1 | -0.1 | 0.0 |
| Financement non-bancaire | 0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Besoin de financement ³ (+ = sousfinancement) | 0.0 | 0.0 | 3.3 | 2.1 | 2.6 | 2.2 | 2.5 | 2.2 | 2.9 | 2.6 | 2.2 |
| <i>Pour mémoire</i> | | | | | | | | | | | |
| PIB (nominal) | 178,047 | 189,586 | 200,995 | 201,028 | 212,644 | 212,732 | 226,484 | 226,823 | 243,319 | 261,428 | 280,815 |
| Service de la dette payé au comptant ⁴ | | | 1.1 | 1.2 | 0.8 | 0.8 | 1.0 | 1.0 | 1.4 | 1.4 | 1.4 |

Sources: Ministère des finances; estimations des services du FMI.

¹ Les cibles indicatives et les critères de réalisation relatifs

² Inclut les différés d'arriérés jusqu'au point de décision PPTE,

³ L'écart de financement pour 2010-12 pourra être couvert avec des dons additionnels et l'appui du FMI au titre de la FEC.

⁴ Après assistance PPTE intérimaire de mi-2010 à 2012.

Tableau 2C. Comores – Opérations financières consolidées des administrations publiques, 2010-12
(Millions de francs comoriens en montants cumulés, sauf indication contraire)

| | 2010 | | | | | | | | 2011 | |
|--|---------|--------------------------------|---------|--------------------------------|---------|--------------------------------|-----------------|---------|---------|--|
| | Mar | Jun | | Sep | | Dec | | Mar | Jun | |
| | | Prog. 1 ^{ere} rev. | Réal. | Prog. 1 ^{ere} rev. | Prélim. | Prog. 1 ^{ere} rev. | Prog. révisé | Prog. | Prog. | |
| Recettes et dons, total | 11,936 | 32,766 | 31,161 | 44,635 | 40,514 | 56,340 | 57,912 | 10,824 | 22,013 | |
| Recettes | 5,152 | 12,028 | 12,039 | 20,491 | 18,740 | 28,838 | 28,848 | 7,008 | 14,446 | |
| Fiscales | 4,477 | 9,959 | 9,481 | 17,747 | 15,398 | 25,097 | 22,479 | 6,049 | 12,527 | |
| Impôts directs et indirects | 2,285 | 6,174 | 4,725 | 10,177 | 7,164 | 14,435 | 11,998 | 3,821 | 7,753 | |
| Impôts sur le commerce extérieur | 2,192 | 3,785 | 4,756 | 7,571 | 8,234 | 10,663 | 10,481 | 2,228 | 4,774 | |
| Non-fiscales | 676 | 2,069 | 2,558 | 2,744 | 3,342 | 3,741 | 6,368 | 960 | 1,919 | |
| Dons | 6,784 | 20,738 | 19,122 | 24,145 | 21,774 | 27,502 | 29,064 | 3,816 | 7,567 | |
| Aides budgétaires | 3,610 | 14,399 | 14,415 | 14,399 | 14,466 | 14,399 | 15,177 | 0 | 0 | |
| Projets (y compris fonct. et assist. techn.) | 3,174 | 6,339 | 4,707 | 9,508 | 7,061 | 12,678 | 13,444 | 3,551 | 7,103 | |
| Assistance PPTTE interimaire | | | | 237 | 248 | 425 | 444 | 264 | 464 | |
| Dépenses et prêts nets, total | 9,480 | 22,243 | 20,112 | 32,849 | 30,577 | 46,567 | 48,300 | 11,507 | 23,919 | |
| Dépenses courantes | 7,189 | 14,676 | 15,340 | 21,576 | 22,922 | 31,432 | 33,155 | 8,005 | 15,842 | |
| Dépenses courantes primaires | 5,855 | 13,525 | 13,557 | 19,836 | 20,208 | 29,190 | 29,391 | 7,229 | 14,437 | |
| Traitements et salaires | 4,161 | 8,664 | 8,388 | 12,995 | 12,778 | 17,864 | 17,864 | 4,642 | 9,267 | |
| Biens et services | 1,210 | 3,633 | 3,592 | 5,050 | 4,939 | 7,492 | 7,692 | 1,703 | 3,484 | |
| Transferts | 484 | 1,227 | 1,577 | 1,791 | 2,490 | 3,835 | 3,835 | 883 | 1,686 | |
| Intérêts de la dette | 329 | 581 | 470 | 884 | 744 | 1,100 | 1,425 | 314 | 482 | |
| Dette extérieure | 241 | 483 | 321 | 738 | 571 | 906 | 1,197 | 265 | 379 | |
| Avant rééchelonnement | 237 | 314 | 317 | 553 | 566 | 670 | 686 | 248 | 325 | |
| Sur les obligations restructurées | 4 | 169 | 4 | 185 | 5 | 236 | 511 | 17 | 54 | |
| Dette intérieure | 88 | 97 | 149 | 146 | 173 | 195 | 228 | 49 | 103 | |
| Maintenance des projets (fin. extérieur) | 473 | 317 | 847 | 475 | 1,271 | 634 | 1,412 | 273 | 547 | |
| Assistance technique (fin. extérieur) | 532 | 254 | 466 | 380 | 699 | 507 | 928 | 188 | 376 | |
| Dépenses en capital | 2,291 | 7,568 | 4,772 | 11,273 | 7,654 | 15,135 | 15,145 | 3,502 | 8,077 | |
| Budgétaires (fin. ressources propres) | 122 | 1,299 | 880 | 1,870 | 1,816 | 2,598 | 2,598 | 145 | 1,363 | |
| Financées sur ressources extérieures | 2,169 | 5,980 | 3,892 | 8,970 | 5,838 | 11,960 | 11,970 | 3,202 | 6,403 | |
| Financées sur fonds de contrepartie | 0 | 289 | 0 | 433 | 0 | 577 | 577 | 155 | 311 | |
| Prêts nets | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Solde primaire | -825 | -2,795 | -2,398 | -1,216 | -3,284 | -2,950 | -3,141 | -366 | -1,354 | |
| Solde global (base ordonnancement) | 2,456 | 10,523 | 11,048 | 11,786 | 9,937 | 9,773 | 9,611 | -683 | -1,906 | |
| Appuis budgétaires exclus | -4,328 | -10,215 | -8,074 | -12,359 | -11,837 | -17,729 | -19,453 | -4,498 | -9,473 | |
| Variation nette des arriérés et rééchelonnement | -1,407 | -10,181 | -9,433 | -14,712 | -14,759 | -15,212 | -15,593 | 0 | -283 | |
| Intérêts sur la dette extérieure | -387 | -397 | -387 | -4,428 | -4,809 | -4,428 | -4,809 | 0 | 0 | |
| Arriérés intérieurs ¹ | -1,020 | -9,784 | -9,046 | -10,284 | -9,949 | -10,784 | -10,784 | 0 | -283 | |
| Dette flottante exclue | -2,645 | | -11,222 | | -11,914 | | | | | |
| Solde global (base caisse) | 1,049 | 342 | 1,615 | -2,926 | -4,821 | -5,439 | -5,982 | -683 | -2,190 | |
| Dons exclus | -5,735 | -20,396 | -17,507 | -27,071 | -26,596 | -32,940 | -35,046 | -4,498 | -9,757 | |
| Erreurs et omissions | -1,297 | 0 | 372 | 0 | 59 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Financement | 248 | -2,818 | -1,988 | -2,853 | 4,763 | -1,205 | 1,859 | 683 | 218 | |
| Extérieur (net) | -139 | -359 | -279 | 1,740 | 4,172 | 1,653 | 2,605 | -496 | -686 | |
| Tirages PIP (identifiés) | 0 | 212 | 199 | 318 | 748 | 424 | 866 | 112 | 224 | |
| Amortissement | -889 | -1,401 | -1,311 | -2,136 | -2,074 | -2,800 | -4,132 | -790 | -1,247 | |
| Avant rééchelonnement | -876 | -1,257 | -1,269 | -1,941 | -1,979 | -2,510 | -2,560 | -737 | -1,143 | |
| Sur les obligations restructurées | -13 | -144 | -42 | -195 | -95 | -290 | -1,572 | -53 | -104 | |
| Arriérés en principal | -1,165 | -1,235 | -1,195 | -12,252 | -13,937 | -12,252 | -13,937 | 0 | 0 | |
| Financement exceptionnel | 1,915 | 2,065 | 2,028 | 15,810 | 19,435 | 16,282 | 19,808 | 183 | 337 | |
| Réaménagement et différé des arriérés | 1,536 | 1,536 | 1,536 | 15,103 | 18,700 | 15,103 | 18,700 | 0 | 0 | |
| Réaménagement et différé des échéances courantes | 380 | 529 | 493 | 707 | 735 | 1,178 | 1,108 | 183 | 337 | |
| Intérieur (net) | 387 | -2,459 | -1,709 | -4,593 | 590 | -2,858 | -746 | 1,179 | 904 | |
| Financement bancaire | 387 | -2,459 | -1,709 | -4,593 | 590 | -2,858 | -746 | 1,179 | 904 | |
| Banque Centrale | 465 | -2,356 | -1,392 | -4,324 | 756 | -2,445 | -333 | 1,220 | 966 | |
| Dont : FMI | 0 | 0 | 0 | 0 | 920 | 0 | 920 | 0 | 0 | |
| Banques commerciales | -78 | -103 | -317 | -269 | -166 | -413 | -413 | -41 | -62 | |
| Financement non-bancaire | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Besoin de financement ³ (+ = sousfinancement) | 0 | 2,477 | 0 | 5,779 | 0 | 6,644 | 4,123 | 0 | 1,972 | |
| <i>Pour mémoire</i> | | | | | | | | | | |
| PIB (nominal) | 201,028 | 200,995 | 201,028 | 200,995 | 201,028 | 200,995 | 201,028 | 212,732 | 212,732 | |
| Service de la dette payé au comptant ⁴ | 754 | 1,452 | 1,186 | 3,507 | 1,708 | 3,680 | 3,823 | 608 | 824 | |

Sources: Ministère des finances; estimations des services du FMI.

¹ Les cibles indicatives et les critères de réalisation relatifs à

² Inclut les différés d'arriérés jusqu'au point de décision PPTTE, au delà duquel les arriérés sont supposés être apurés par rééchelonnements ou différés nouveaux.

³ L'écart de financement pour 2010-12 pourra être couvert avec des dons additionnels et l'appui du FMI au titre de la FEC.

⁴ Après assistance PPTTE intérimaire de mi-2010 à 2012.

Tableau 2. Comores – Situation monétaire, 2009-16
(Millions de francs comoriens)

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | | Proj | Proj | Proj | Proj | Proj | Proj |
| Avoirs extérieurs nets | 40,203 | 44,114 | 44,264 | 44,919 | 45,458 | 46,139 | 47,134 | 49,310 |
| Banque Centrale: Avoirs | 39,861 | 51,601 | 52,545 | 53,512 | 53,972 | 54,550 | 55,162 | 56,441 |
| Banque Centrale: Engagements | -2,379 | -8,108 | -9,028 | -9,028 | -9,028 | -9,028 | -8,761 | -7,992 |
| Banques Commerciales: Avoirs | 3,612 | 2,089 | 2,215 | 2,344 | 2,499 | 2,681 | 2,881 | 3,094 |
| Banques Commerciales: Engagements | -890 | -1,468 | -1,468 | -1,909 | -1,985 | -2,065 | -2,147 | -2,233 |
| Credit intérieur net | 10,496 | 13,419 | 20,584 | 25,522 | 30,150 | 35,239 | 40,593 | 45,240 |
| Crédit intérieur | 27,503 | 37,095 | 40,682 | 46,814 | 51,724 | 56,916 | 62,557 | 68,895 |
| Crédit net a l'Etat ¹ | 5,246 | 7,266 | 5,195 | 6,744 | 7,195 | 7,475 | 7,639 | 7,866 |
| <i>Dont: Tresor</i> | 8,473 | 9,604 | 8,858 | 10,407 | 10,857 | 11,138 | 11,301 | 11,008 |
| Créances sur ent. pub. | 2,744 | 1,303 | 1,975 | 1,975 | 1,975 | 1,975 | 1,975 | 1,975 |
| Créances sur autres institutions financières | 53 | 478 | 319 | 319 | 319 | 319 | 319 | 319 |
| Crédit au secteur privé | 19,460 | 28,048 | 33,511 | 38,095 | 42,554 | 47,466 | 52,944 | 59,054 |
| Autres postes (nets) | -17,007 | -23,676 | -20,098 | -21,292 | -21,575 | -21,677 | -21,964 | -23,654 |
| Monnaie au sens large | 50,699 | 57,533 | 64,848 | 70,441 | 75,608 | 81,378 | 87,727 | 94,551 |
| Monnaie | 34,622 | 35,664 | 40,198 | 43,665 | 46,868 | 50,548 | 54,603 | 58,970 |
| Billets en circulation | 12,335 | 14,291 | 16,107 | 17,497 | 18,780 | 20,213 | 21,791 | 23,485 |
| Dépôts à vue | 22,287 | 21,373 | 24,090 | 26,168 | 28,088 | 30,231 | 32,590 | 35,125 |
| Quasi-monnaie | 16,077 | 21,869 | 24,650 | 26,776 | 28,740 | 30,830 | 33,124 | 35,581 |
| <i>Pour mémoire (en pourcentage de la monnaie au sens large en début de la période)</i> | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -6.5 | 7.7 | 0.3 | 1.0 | 0.8 | 0.9 | 1.2 | 2.5 |
| Credit intérieur net | 18.1 | 5.8 | 12.5 | 7.6 | 6.6 | 6.7 | 6.6 | 5.3 |
| Crédit intérieur | 17.8 | 18.9 | 6.2 | 9.5 | 7.0 | 6.9 | 6.9 | 7.2 |
| Crédit net a l'Etat | 5.1 | 4.0 | -3.6 | 2.4 | 0.6 | 0.4 | 0.2 | 0.3 |
| Créances sur ent. pub. | 3.8 | -2.8 | 1.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Crédit au secteur privé | 9.2 | 16.9 | 9.5 | 7.1 | 6.3 | 6.5 | 6.7 | 7.0 |
| Autres postes (nets) | 0.3 | -13.2 | 6.2 | -1.8 | -0.4 | -0.1 | -0.4 | -1.9 |
| Monnaie au sens large | 11.6 | 13.5 | 12.7 | 8.6 | 7.3 | 7.6 | 7.8 | 7.8 |
| Monnaie | 5.8 | 2.1 | 7.9 | 5.3 | 4.5 | 4.9 | 5.0 | 5.0 |
| Quasi-monnaie | 5.8 | 11.4 | 4.8 | 3.3 | 2.8 | 2.8 | 2.8 | 2.8 |
| Velocite | 3.5 | 3.3 | 3.3 | 3.2 | 3.2 | 3.2 | 3.2 | 3.2 |
| Crédit au secteur privé (variation en pourcent) | 27.3 | 44.1 | 19.5 | 13.7 | 11.7 | 11.5 | 11.5 | 11.5 |

Sources: Banque centrale des Comores; estimations et projections des services du FMI

¹ Inclut le crédit net aux entités gouvernementales autres que le trésor public.

Tableau 3. Comores – Balance des paiements, 2009-15
(Millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | | Proj | Proj | Proj | Proj | Proj | Proj |
| Compte courant | -19,675 | -17,081 | -20,476 | -28,830 | -29,665 | -29,160 | -31,097 | -31,268 |
| Biens et services | -61,200 | -65,762 | -75,500 | -72,066 | -75,589 | -76,197 | -79,186 | -80,501 |
| Balance commerciale | -56,882 | -55,815 | -63,890 | -62,250 | -66,051 | -67,278 | -70,983 | -73,570 |
| Exportations (f.à.b.) | 2,190 | 4,230 | 4,828 | 5,498 | 5,948 | 6,411 | 6,913 | 7,455 |
| Importations (f.à.b.) | -59,072 | -60,045 | -68,718 | -67,748 | -71,999 | -73,689 | -77,896 | -81,025 |
| Services (net) | -4,319 | -9,947 | -11,610 | -9,816 | -9,538 | -8,919 | -8,203 | -6,931 |
| Recettes | 22,811 | 20,806 | 21,773 | 23,682 | 25,875 | 27,667 | 30,373 | 33,319 |
| Paiements | -27,130 | -30,753 | -33,383 | -33,498 | -35,413 | -36,586 | -38,576 | -40,251 |
| Revenu (net) | 67 | -4 | -1,168 | -653 | -536 | -296 | -376 | -211 |
| Crédit | 955 | 711 | 29 | 128 | 257 | 450 | 360 | 478 |
| Débit | -888 | -715 | -1,197 | -781 | -793 | -746 | -736 | -688 |
| of which: Interest on rescheduled obligations | | | -511 | -107 | -144 | -128 | -135 | -106 |
| Transferts courants (net) | 41,459 | 48,685 | 56,192 | 43,888 | 46,461 | 47,333 | 48,466 | 49,443 |
| Administrations publiques | 4,949 | 11,108 | 17,621 | 2,053 | 2,189 | 2,175 | 2,405 | 2,584 |
| Dont : Assistance HIPC interrimaire | | | 105 | 206 | 205 | 0 | 0 | 0 |
| Secteur privé | 36,509 | 37,577 | 38,572 | 41,835 | 44,272 | 45,157 | 46,061 | 46,860 |
| Compte capital & opérations financières | 16,303 | 22,576 | 15,315 | 24,301 | 24,945 | 22,751 | 25,185 | 27,065 |
| Compte de capital | 13,637 | 10,771 | 11,444 | 13,121 | 14,083 | 14,559 | 16,097 | 17,291 |
| Transferts en capital | 13,637 | 10,771 | 11,444 | 13,121 | 14,083 | 14,559 | 16,097 | 17,291 |
| Transferts des actifs fixes | 13,637 | 7,266 | 11,104 | 12,359 | 13,276 | 14,559 | 16,097 | 17,291 |
| of which: HIPC interim assistance | | | 339 | 762 | 807 | 0 | 0 | 0 |
| Compte financier | 2,666 | 11,806 | 3,871 | 11,180 | 10,862 | 8,192 | 9,087 | 9,775 |
| Investissement direct | 1,545 | 4,882 | 5,089 | 8,067 | 8,122 | 8,174 | 8,225 | 8,277 |
| Portefeuille net & autres investissements | 1,121 | 6,924 | -1,218 | 3,113 | 2,741 | 19 | 863 | 1,498 |
| Administrations publiques | -1,076 | 1,960 | -3,266 | -2,274 | -2,243 | -2,028 | -2,489 | -2,540 |
| Tirages | 1,088 | 60 | 866 | 448 | 478 | 535 | 549 | 590 |
| Allocation DTS | | 4,139 | | | | | | |
| Amortissement | -2,164 | -2,239 | -4,132 | -2,722 | -2,721 | -2,563 | -3,038 | -3,130 |
| Avant rééchelonnement | | | -2,560 | -2,514 | -2,461 | -2,206 | -2,398 | -2,489 |
| Sur les obligations restructurées | | | -1,572 | -208 | -259 | -357 | -641 | -641 |
| Secteur privé (net) | 2,197 | 4,963 | 2,047 | 5,386 | 4,983 | 2,047 | 3,352 | 4,038 |
| Banques, net | -1,153 | 2,101 | -126 | 312 | -79 | -102 | -117 | -128 |
| Autres | 3,351 | 2,862 | 2,173 | 5,075 | 5,062 | 2,149 | 3,469 | 4,166 |
| Erreurs et omissions | -1,952 | 5,135 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Solde global | -5,323 | 10,630 | -5,161 | -4,529 | -4,720 | -6,409 | -5,912 | -4,203 |
| Financement | 5,323 | -10,630 | 1,038 | -160 | -239 | -578 | -879 | -2,049 |
| AEN banque centrale (hausse = -) | 1,797.7 | -10,151 | -24 | -967 | -460 | -578.4 | -878.6 | -2,049 |
| Avoirs extérieurs | 2 | -11,741 | -944 | -967 | -460 | -578 | -612 | -1,279 |
| Passifs extérieurs | 1,796 | 1,590 | 920 | 0 | 0 | 0 | -267 | -770 |
| Utilisation crédits FMI | 1,826 | 1,693 | 920 | 0 | 0 | 0 | -267 | -770 |
| Variation nette des arriérés | 3,246 | -1,427 | -18,746 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Apurement des arriérés et du service courant de la dette ² | 0 | -5,016 | | | | | | |
| Financement exceptionnel | 280 | 5,964 | 19,808 | 807 | 221 | 0 | 0 | 0 |
| Réaménagement et différé des arriérés | | | 18,700 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Réaménagement et différé des échéances courantes | | | 1,108 | 807 | 221 | 0 | 0 | 0 |
| Écart de financement ² | 0 | 0 | 4,123 | 4,689 | 4,958 | 6,988 | 6,791 | 6,251 |
| <i>Postes pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| Compte courant (pourcentage du PIB) | -11.1 | -9.0 | -10.2 | -13.6 | -13.1 | -12.0 | -11.9 | -11.1 |
| Transferts exclus | -34.3 | -34.7 | -38.1 | -34.2 | -33.6 | -31.4 | -30.4 | -28.7 |
| Exportations biens & services (pourcentage du PIB) | 14.0 | 13.2 | 13.2 | 13.7 | 14.0 | 14.0 | 14.3 | 14.5 |
| Importations biens & services (pourcentage du PIB) | 48.4 | 47.9 | 50.8 | 47.6 | 47.4 | 45.3 | 44.6 | 43.2 |
| Réserves internationales brutes (En millions de dollars EU) | 110.4 | 153.1 | 137.5 | 139.3 | 139.8 | 140.6 | 141.5 | 144.1 |
| En mois d'importations de biens et services | 5.1 | 7.1 | 6.1 | 6.3 | 6.0 | 5.9 | 5.7 | 5.6 |

Sources: autorités comoriennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les différés d'arriérés jusqu'au point de décision PPTE, au delà duquel les arriérés sont supposés être apurés par rééchelonnements ou différés nouveaux.

² L'écart de financement pour 2010-12 pourra être couvert avec des dons additionnels et l'appui du FMI au titre de la FEC.

Tableau 4. Comores – Dépenses d'éducation et de santé, 2009-16
(Millions de francs comoriens en montants cumulés, sauf indication contraire)

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|---------|---------|---------|---------|
| Education | 9,573 | 10,089 | 12,775 | 13,761 |
| Traitements et salaires | 5,783 | 7,597 | 8,336 | 8,753 |
| Biens et services | 171 | 145 | 336 | 420 |
| Transferts | 731 | 649 | 903 | 1,038 |
| Dépenses en capital | 2,888 | 1,698 | 3,200 | 3,550 |
| Financées sur ressources propres | 0 | 0 | 200 | 400 |
| Financées sur ressources extérieures | 2,888 | 1,698 | 3,000 | 3,150 |
| Santé | 5,437 | 3,195 | 6,095 | 6,565 |
| Traitements et salaires | 1,189 | 1,361 | 1,429 | 1,501 |
| Biens et services | 19 | 6 | 80 | 120 |
| Transferts | 392 | 130 | 466 | 495 |
| Dépenses en capital | 3,838 | 1,698 | 4,120 | 4,450 |
| Financées sur ressources propres | 0 | 0 | 120 | 250 |
| Financées sur ressources extérieures | 3,838 | 1,698 | 4,000 | 4,200 |
| Total education et santé | 15,010 | 13,284 | 18,870 | 20,327 |
| Financées sur ressources propres | 8,284 | 9,888 | 11,870 | 12,977 |
| Financées sur ressources propres, en pourcentage de PIB | 4.7 | 5.2 | 5.9 | 6.1 |
| <i>Pour mémoire</i> | | | | |
| PIB (nominal) | 178,047 | 189,586 | 201,028 | 212,732 |

Sources: Autorités comoriennes; et estimations et projections du FMI.

Tableau 5. Comores – Dates de disponibilité des décaissements prévus au titre de la FEC, 2009-13

| Date | Montant ¹ (Millions de DTS) | Conditions |
|--------------------------------|---|---|
| 30 septembre 2009 ² | 4,2275 | Décaissé, sur approbation du Conseil d'administration (21 septembre 2009) |
| 15 mars 2010 | 1,5575 | Décaissé à la date d'achèvement de la première revue (21 juin 2010) |
| 15 septembre 2010 | 1,5575 | Décaissé à la date d'achèvement de la deuxième revue (21 janvier 2011) |
| 15 mars 2011 | 1,5575 | Achèvement de la troisième revue sur la base de l'observation des critères de réalisation au 31 décembre 2010 |
| 15 septembre 2012 | 1,5575 | Achèvement de la quatrième revue sur la base de l'observation des critères de réalisation au 30 juin 2012 |
| 15 mars 2013 | 1,5575 | Achèvement de la cinquième revue sur la base de l'observation des critères de réalisation au 31 décembre 2012 |
| 15 septembre 2013 | 1,5575 | Achèvement de la sixième revue sur la base de l'observation des critères de réalisation au 30 juin 2013 |

Source : estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base d'un niveau d'accès de 152,5 % de la quote-part (13,5725 millions de DTS).

² Incluant un remboursement par anticipation de 1,1125 million de DTS d'achat au titre de l'AUPC effectué en décembre 2008.

Tableau 6. Comores – Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2009-23

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | Projections | | | | | | | | | | | | | |
| Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants | | | | | | | | | | | | | | |
| (en millions de DTS) | | | | | | | | | | | | | | |
| Principal | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.45 | 1.29 | 1.60 | 1.60 | 1.60 | 1.16 | 0.31 | 0.00 | 0.00 |
| Commissions et intérêts ¹ | 0.02 | 0.00 | 0.00 | 0.02 | 0.02 | 0.02 | 0.02 | 0.01 | 0.01 | 0.01 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs | | | | | | | | | | | | | | |
| (en millions de DTS) | | | | | | | | | | | | | | |
| Principal | 1.12 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.45 | 1.29 | 2.07 | 2.69 | 3.16 | 2.71 | 1.87 | 1.09 | 0.47 |
| Commissions et intérêts ¹ | 0.03 | 0.00 | 0.00 | 0.04 | 0.04 | 0.04 | 0.04 | 0.03 | 0.03 | 0.02 | 0.01 | 0.01 | 0.00 | 0.00 |
| Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs ² | | | | | | | | | | | | | | |
| En millions de DTS | 1.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.5 | 1.3 | 2.1 | 2.7 | 3.2 | 2.7 | 1.9 | 1.1 | 0.5 |
| En millions de FC | 626.6 | 0.0 | 0.0 | 23.4 | 23.6 | 290.8 | 793.6 | 1,253.0 | 1,622.9 | 1,897.4 | 1,622.9 | 1,121.7 | 650.4 | 280.4 |
| En pourcentage des recettes publiques | 2.4 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.7 | 1.8 | 2.6 | 3.1 | 3.4 | 2.7 | 1.7 | 0.9 | 0.4 |
| En pourcentage des exportations de biens et de services | 2.5 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.8 | 1.9 | 2.8 | 3.3 | 3.6 | 2.8 | 1.8 | 0.9 | 0.4 |
| En pourcentage du service de la dette ³ | 21.2 | 0.0 | 0.0 | 0.7 | 0.7 | 7.2 | 17.3 | 28.0 | 36.7 | 44.3 | 42.8 | 34.4 | 19.9 | 8.5 |
| En pourcentage du PIB | 0.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.4 | 0.3 | 0.2 | 0.1 |
| En pourcentage de la quote-part | 12.9 | 0.0 | 0.0 | 0.4 | 0.4 | 5.5 | 14.9 | 23.6 | 30.6 | 35.7 | 30.6 | 21.1 | 12.2 | 5.3 |
| Encours total des crédits du FMI ² | | | | | | | | | | | | | | |
| En millions de DTS | 6.4 | 9.6 | 12.7 | 15.8 | 15.8 | 15.4 | 14.1 | 12.0 | 9.3 | 6.1 | 3.4 | 1.6 | 0.5 | 0.0 |
| En millions de FC | 3,513.3 | 5,458.8 | 7,386.3 | 9,260.2 | 9,319.7 | 9,109.6 | 8,389.0 | 7,153.9 | 5,548.9 | 3,663.5 | 2,046.5 | 930.8 | 280.4 | 0.0 |
| En pourcentage des recettes publiques | 13.3 | 18.9 | 24.5 | 28.1 | 26.0 | 23.0 | 19.3 | 15.0 | 10.7 | 6.6 | 3.4 | 1.4 | 0.4 | 0.0 |
| En pourcentage des exportations de biens et de services | 14.0 | 20.5 | 25.3 | 29.1 | 27.3 | 24.4 | 20.6 | 16.0 | 11.4 | 6.9 | 3.5 | 1.5 | 0.4 | 0.0 |
| En pourcentage du service de la dette ³ | 119.0 | 130.9 | 276.1 | 282.2 | 281.6 | 225.6 | 182.8 | 159.7 | 125.5 | 85.6 | 53.9 | 28.6 | 8.6 | 0.0 |
| En pourcentage du PIB | 1.9 | 2.7 | 3.5 | 4.1 | 3.8 | 3.5 | 3.0 | 2.4 | 1.7 | 1.1 | 0.6 | 0.2 | 0.1 | 0.0 |
| En pourcentage de la quote-part | 72.4 | 107.5 | 142.5 | 177.5 | 177.5 | 172.5 | 158.0 | 134.7 | 104.5 | 69.0 | 38.5 | 17.5 | 5.3 | 0.0 |
| Utilisation nette des crédits du FMI (en millions de DTS) | | | | | | | | | | | | | | |
| Décaissements | 3.1 | 3.1 | 3.1 | 3.1 | 0.0 | -0.5 | -1.3 | -2.1 | -2.7 | -3.2 | -2.7 | -1.9 | -1.1 | -0.5 |
| Remboursements et rachats | 4.2 | 3.1 | 3.1 | 3.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| | 1.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.5 | 1.3 | 2.1 | 2.7 | 3.2 | 2.7 | 1.9 | 1.1 | 0.5 |
| Pour mémoire | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (en millions de FC) | 189,586 | 201,028 | 212,732 | 226,823 | 243,319 | 261,428 | 280,815 | 300,722 | 322,041 | 344,871 | 369,319 | 395,500 | 423,538 | 453,563 |
| Exportations de biens et de services (en millions de FC) | 25,036 | 26,601 | 29,180 | 31,823 | 34,078 | 37,285 | 40,775 | 44,608 | 48,612 | 52,958 | 57,764 | 63,030 | 68,808 | 75,141 |
| Recettes publiques (en millions de FC) | 26,401 | 28,848 | 30,175 | 32,939 | 35,871 | 39,580 | 43,509 | 47,534 | 51,971 | 55,886 | 60,865 | 66,315 | 72,400 | 78,810 |
| Service de la dette (en millions de FC) ² | 2,954 | 4,170 | 2,675 | 3,282 | 3,309 | 4,039 | 4,590 | 4,479 | 4,422 | 4,281 | 3,796 | 3,257 | 3,265 | 3,281 |
| FC/DTS (moyenne sur la période) | 545 | | | | | | | | | | | | | |

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Tient compte de la remise temporaire d'intérêts sur les prêts du fonds fiduciaire RPC jusqu'en décembre 2011.

² À partir de l'hypothèse du décaissement de la totalité du montant FEC de 13,57 milliards de DTS (152,5% de la quote-part). La totalité du crédit AUPC de 1,1 million de dollars (12,5% de la quote part) a été rachetée à partir du premier décaissement FEC.

³ Total service de la dette avant aide intérimaire PPTTE; comprend remboursements et rachats au FMI.

Appendice I. Déclencheurs du point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE¹

DSRP

- Mise en œuvre satisfaisante durant au moins un an du DSRP complet, attestée par la communication, par les autorités, d'un rapport d'étape annuel à l'IDA et au FMI.

Le rapport d'étape annuel pour 2010 a été réalisé en août 2011; le rapport 2011 devrait être achevé au deuxième trimestre 2012.

Stabilité macroéconomique

- Maintien de la stabilité macroéconomique, attesté par la mise en œuvre satisfaisante du programme appuyé par la FEC.

La conditionnalité relative à la stabilité macroéconomique sera remplie si les troisième et quatrième revues de l'accord FEC sont achevées aux deuxième et quatrième trimestres 2012.

Gestion des finances publiques et gouvernance

- Production régulière de rapports trimestriels d'exécution budgétaire sur au moins 12 mois avant le point d'achèvement.

La publication de rapports trimestriels d'exécution budgétaire a commencé à la fin 2011.

- Définition des termes de référence de l'étude de faisabilité d'un système informatique exhaustif et intégré de gestion des finances publiques, incluant une estimation du coût et du calendrier d'installation du système proposé.

En bonne voie.

- Adoption par la loi d'un code des marchés publics conforme aux normes du COMESA et prendre les dispositions réglementaires y afférentes; mener à bien la mise en œuvre du code avant que le pays n'atteigne le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

La loi a été votée par le Parlement en février 2012 et devrait entrer en vigueur au 3^e trimestre 2012.

- Adoption d'une série de cadres organiques (organigrammes et plans de dotation en effectifs) conformes aux amendements constitutionnels de 2009 pour tous les ministères.

Fait.

- Approbation par le Conseil des ministres et transmission au Parlement d'un projet de loi portant création de la Cour des comptes – prévue par la Constitution – pour la vérification externe des opérations budgétaires.

Fait.

¹ Tels que convenus avec les autorités à titre de déclencheurs du point d'achèvement, voir EBS/10/110, 7/6/2010.

Réformes structurelles

- Adoption formelle des stratégies de réforme visant à renforcer la gestion de Comores Télécoms, de la Société comorienne des hydrocarbures (importation et dépôt de carburant) et de MA-MWE (électricité); et lancement des appels à manifestation d'intérêt en vue d'identifier un partenaire stratégique pour au moins une de ces trois entreprises.

En cours. En accord avec la Banque mondiale, le gouvernement a adopté une stratégie pour la privatisation de Comores Télécoms qui prévoit le lancement d'appels d'offres pour la sélection d'un partenaire stratégique potentiel d'ici fin-2012.

Secteurs sociaux

Éducation : redoubler d'efforts pour atteindre l'OMD 2; les autorités devront :

- Construction et équipement de 210 salles de classes d'écoles primaires aux normes convenues (22 à Mohéli, 126 à Anjouan et 62 à Ngazidja).
- Construction de 100 latrines séparées pour accroître l'hygiène et promouvoir la scolarisation des filles.
- Mise à disposition de 300.000 manuels scolaires et 25.000 trousseaux d'écoliers (comportant les fournitures essentielles) aux enfants en situation vulnérable.

En cours : 152 salles de classe ont été reconstruites; 41 latrines construites; 21.000 manuels et 85.350 trousseaux d'écolier ont été distribués.

Santé : redoubler d'efforts pour atteindre les OMD 4 et 6; les autorités devront :

- Réalisation d'une campagne nationale de vaccination pour les enfants de 9 à 47 mois pour atteindre une couverture vaccinale de 90 % à l'échelle nationale (et donc consolider les progrès en matière de réduction de la mortalité infantile).

Fait.

- Réalisation d'une enquête sur les facteurs de risque des maladies non contagieuses afin de guider l'élaboration de la stratégie nationale de réduction de la charge croissante que constituent ces maladies.

Fait.

Gestion de la dette

- Amélioration des systèmes de gestion de la dette publique, notamment par l'utilisation d'un logiciel efficace de gestion de la dette.

En cours, achèvement attendu pour le deuxième trimestre 2012.

- Établissement de rapports annuels détaillés sur la dette extérieure et intérieure au plus tard six mois après la clôture de l'exercice auquel ils se rapportent, comportant des données sur l'encours, les nouveaux prêts et le service de la dette échu et payé. Un rapport de ce type au moins devrait être disponible avant que les Comores n'atteignent le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Fait. Un rapport portant sur l'exercice 2010 a été publié en 2011 et le rapport 2011 est prévu pour le deuxième trimestre 2012. Des efforts doivent être faits pour en améliorer la qualité.

- Amendement du décret de 2003 (décret n° 03-62/PR) créant le Bureau de gestion de la dette pour recentrer son mandat et ses activités en fonction de ses contraintes de capacité.

En suspens. Avec l'assistance de l'unité de la Banque mondiale chargée de la dette, les autorités ont restructuré la Direction nationale de la dette (DND) pour faire en sorte qu'elle s'acquitte de ses obligations.

APPENDICE II. LETTRE D'INTENTION**UNION DES COMORES**

Moroni, le 23 mai 2012

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice générale,

1. Après les réformes institutionnelles engagées avec détermination depuis deux ans, les Comores renouent progressivement avec la paix et l'unité nationale. Les dernières élections présidentielles et dans les îles se sont déroulées dans un climat apaisé. Elles ont confirmé le principe de la présidence tournante de l'Union et permis au pays de s'engager sur la voie de la stabilité politique. Ainsi, les Comores peuvent enfin se concentrer sur les défis du développement économique avec l'appui technique et financier du FMI et d'autres partenaires.
2. Les avancées politiques majeures de ces dernières années ont toutefois été obtenues dans un contexte perturbé avec des retards qui ont été préjudiciables à la mise en œuvre du programme de réforme appuyé par le FMI dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC). C'est ainsi que les revues du programme prévues pour juin et décembre 2011 n'ont pu être menées à bien dans les délais impartis.
3. Encouragé par un climat plus propice, le nouveau gouvernement est déterminé à ramener le programme sur la bonne voie. À cet effet, le gouvernement a pris des mesures correctrices dans les domaines budgétaires et structurels. Ces mesures et d'autres actions de développement entreprises par le gouvernement sont coordonnées dans le cadre du document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) adopté en 2009 que nous avons récemment recentré sur un ordre de priorité des projets et programmes pour la période 2011-14. Le programme triennal appuyé par la FEC s'inspire de cette stratégie et vise principalement à accroître la marge de manœuvre budgétaire afin d'augmenter les dépenses allouées aux secteurs prioritaires et aux domaines porteurs de croissance, en marge du renforcement de la compétitivité de l'économie, dans le but de susciter une croissance plus forte, en privilégiant notamment la restructuration des entreprises de service public.

4. Il ressort des entretiens que nous avons eus avec les services du FMI dans le cadre de la troisième revue du programme FEC que deux critères de réalisation n'ont pas été observés. L'apurement des arriérés de paiements intérieurs n'a pas atteint les objectifs fixés à fin 2010 et le service de la dette envers un créancier a été assuré mais avec retard, ce qui a donné lieu à des arriérés de paiements extérieurs. En outre, l'existence de ces retards n'a pas pu être promptement signalée aux services du FMI en raison des lacunes du système national de gestion de la dette extérieure. Ceci a entraîné la communication de données erronées, raison pour laquelle le gouvernement a sollicité et obtenu du Conseil d'administration du FMI, une dérogation en février 2012. À l'exception des critères de réalisation susmentionnés, tous les critères de réalisation quantitatifs programmés pour fin décembre 2010 ont été respectés. Aucun progrès significatif n'a été accompli à cette date en matière de réforme structurelle notamment avec la lenteur de celles des entreprises publiques et de la fonction publique. Les plus sérieux dérapages de la mise en œuvre du programme sont intervenus dans les périodes qui ont précédé et suivi les élections de 2010.

5. Le nouveau gouvernement a redoublé d'efforts pour assainir les finances publiques et relancer les réformes structurelles qu'il entend accélérer. À moyen terme, le gouvernement est déterminé à atteindre les objectifs de recettes publiques programmés. Pour mieux aligner la masse salariale sur la capacité gouvernementale de mobilisation des recettes intérieures, le gouvernement a annulé la hausse excessive des salaires accordée aux fonctionnaires en 2010. Le gouvernement suit par ailleurs de plus près le règlement des arriérés de paiement intérieurs et l'échéancier du service de la dette extérieure, notamment avec le renforcement du suivi de ces opérations effectué conjointement par la Direction du Trésor, la Direction de la dette publique du Ministère des finances et la Banque centrale des Comores. De manière plus générale, le gouvernement a amélioré le fonctionnement du comité de la trésorerie dirigé par le Vice-Président en charge des finances, afin d'améliorer significativement la gestion budgétaire. Pour donner un nouvel élan à l'application des réformes structurelles, le gouvernement a demandé et obtenu un appui technique renforcé de partenaires pour la mise en œuvre de la réforme des entreprises publiques. En outre, le suivi rapproché de la dette extérieure devrait permettre d'accroître la fiabilité des données transmises aux services du FMI. À la lumière du train de mesures correctrices engagé, le gouvernement demande une dérogation pour l'inobservation du critère de réalisation susmentionné, relatif aux arriérés de paiement intérieurs. Le gouvernement demande aussi par la présente l'achèvement de la troisième revue de l'accord FEC et le décaissement y afférent.

6. Les résultats macroéconomiques des Comores ont été globalement satisfaisants en 2011. Dans un contexte d'apaisement des tensions politiques, le niveau de l'aide extérieure est resté élevé et le crédit intérieur relativement robuste. En 2011, la consommation privée et le secteur du BTP ont connu une forte croissance, tirées par les envois de fonds de la diaspora comorienne, l'aide financière et une série d'investissements de partenaires tant publics que privés de la région du Golfe. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 2,2 %. La hausse de l'inflation dénote un contexte international assez difficile malgré la bonne tenue de la production agricole vivrière. La poussée des importations face à la hausse de la facture

pétrolière et la reprise de l'IDE ont porté le déficit extérieur courant à 9,5 % du PIB. La situation budgétaire s'est améliorée au second semestre de l'année. Le budget primaire intérieur a présenté un excédent de 1,6 % du PIB, sous l'effet des efforts de mobilisation des ressources intérieures au dernier trimestre de l'année, du niveau exceptionnellement élevé des recettes dans le cadre du programme économique citoyen et de la modération salariale.

7. L'architecture et les objectifs fondamentaux du programme financé sur les ressources de la FEC restent inchangés. Comme indiqué dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint, le gouvernement maintiendra le cap d'une politique budgétaire prudente tout en s'efforçant de préserver les ressources allouées aux secteurs sociaux à l'appui de ses efforts de réduction de la pauvreté. Le gouvernement entend aussi accélérer les réformes structurelles indispensables au renforcement de la compétitivité de l'économie. Le cas échéant, il consultera les services du FMI avant d'apporter une modification quelconque aux mesures exposées dans le mémorandum, conformément à la politique qui régit de telles consultations au FMI.

8. Eu égard aux retards intervenus dans la mise en œuvre du programme, le gouvernement demande la prorogation de l'accord à fin décembre 2013 et le recadrage des décaissements afférents à la troisième revue et aux revues qui suivront. Ceci afin de disposer du temps nécessaire au-delà de septembre 2012 – date initiale d'expiration de l'accord FEC – pour mener à bien les six revues du programme et permettre les décaissements des ressources du FMI subordonnées à ces revues. Ainsi, la quatrième revue aurait lieu en décembre 2012, la cinquième s'achèverait à la fin juin 2013.

9. Conformément à notre engagement de transparence dans la gestion de l'État, nous consentons à la publication des documents relatifs à nos entretiens avec les services du FMI au titre de la troisième revue de notre programme appuyé par les ressources de la FEC.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

Signé

Ikililou Dhoinine
Président de l'Union des Comores

Signé

Mohamed Ali Soilihi
Vice-Président chargé du Ministère des
finances, de l'économie, du budget, des
investissements et du commerce extérieur

Signé

Mzé Abdou Mohamed Chanfiou
Gouverneur de la BCC

PIÈCE JOINTE 1

UNION DES COMORES

MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE POUR 2012

I. INTRODUCTION

1. Ce mémorandum présente les progrès réalisés sur la période 2010-11 dans la mise en œuvre du programme gouvernemental de réforme appuyé par la FEC et expose les mesures et politiques que le gouvernement met en œuvre en 2012 pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET PERFORMANCE DU PROGRAMME

A. Évolution économique récente et mise en œuvre du programme

2. **La croissance économique reste atone, malgré une lente reprise.** Estimé à 2,1 % en 2010, le taux de croissance du PIB réel a quasiment stagné en 2011, alors qu'il avait été de 1,8 % en 2009. Dans un contexte d'augmentation de l'aide extérieure et d'apaisement des tensions politiques, la croissance a été stimulée en 2010 par le rebond de la demande intérieure dopée par l'assistance extérieure et les envois de fonds de la diaspora. En 2011, la croissance a été tirée par l'ampleur de la production agricole et des envois de fonds de la diaspora, et une légère reprise de l'investissement direct étranger. Les activités du secteur du BTP ont bénéficié de l'évolution positive de ces deux secteurs. Malgré la bonne tenue de la production de denrées alimentaires, l'inflation a atteint 7 % en rythme annuel en 2011, du fait des tensions liées à la hausse des cours mondiaux des produits alimentaires et pétroliers sur les prix intérieurs.

3. **Les efforts de mobilisation des ressources intérieures et de renforcement du contrôle des dépenses menés en 2010 ont permis de poursuivre l'assainissement des finances publiques.** Les recettes publiques ont atteint le niveau visé de 14,3 % du PIB dans le programme, sous l'effet du bon niveau des réalisations de recettes douanières et non fiscales, liées au programme de citoyenneté économique. Malgré les dépassements des dépenses de personnel, le déficit du budget primaire a été ramené au niveau programmé de 1,6 % du PIB (contre 2,6 % en 2009) tandis que les dépenses non salariales sont restées globalement alignées sur les projections. Toutefois, la reprise tardive de la majeure partie des recettes a retardé le règlement de certains engagements financiers de l'État, provoquant l'accumulation de deux mois d'arriérés de salaires qui n'ont été apurés qu'au deuxième trimestre 2011.

4. **Après la détérioration observée dans la première partie de l'année, la situation budgétaire de l'État s'est affermie au second semestre 2011.** Le recouvrement des recettes

s'est considérablement affaibli sur les trois premiers trimestres de l'année du fait de la faible fiscalité des produits pétroliers, des lacunes institutionnelles de la gestion du Port de Moroni, et des résultats insuffisants des administrations fiscale et douanière. Grâce toutefois au renforcement des efforts de mobilisation des recettes en fin d'année, les recettes publiques ont atteint 16,1 % du PIB, incluant 3 % du PIB de recettes non fiscales ponctuelles provenant du programme de citoyenneté économique, contre une projection révisée de 13,1 % du PIB et des réalisations de 14,3 % du PIB en 2010. Ainsi, le solde du budget primaire a enregistré un excédent équivalent à 1,6 % du PIB contre un déficit de 1,6 % du PIB en 2010.

5. **Après être resté stable en 2010, le déficit extérieur courant a considérablement augmenté en 2011.** Il est estimé à 9,5 % du PIB environ en 2011 (7,0 % du PIB en 2010), du fait de la hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers, du rebond des importations liées à l'IDE et d'un léger fléchissement des appuis budgétaires. Les envois de fonds de la diaspora ont légèrement augmenté alors que les réserves officielles sont restées à un niveau confortable équivalent à 6,4 mois d'importations de biens et de services non facteurs. Le niveau d'endettement des Comores reste non viable et le gouvernement s'efforce d'accélérer la mise en œuvre des déclencheurs, pour franchir le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Les autorités poursuivent la signature d'accords de rééchelonnement de la dette avec les créanciers étrangers, conformément aux dispositions du processus PPTE. Ainsi, elles appellent de leurs vœux un prompt retour à l'application de l'accord de rééchelonnement de novembre 2009 avec les membres du Club de Paris qui a été suspendu temporairement en raison des retards intervenus dans la conclusion des troisième et quatrième revues du programme soutenu par la FEC. Pour éviter les pénalités résultant de la suspension, le gouvernement a engagé des pourparlers avec les créanciers concernés tout en veillant à ce que le service de la dette soit assuré selon les échéanciers convenus.

B. Mise en œuvre du programme

6. **La mise en œuvre de l'accord triennal au titre de la FEC approuvé en septembre 2009 s'est considérablement dégradée durant la période qui a précédé et qui a suivi les élections présidentielles de décembre 2010 (Tableaux 1 et 2).** Deux critères de réalisation n'ont pas été respectés. Celui fixé à fin décembre 2010 en particulier, relatif à la réduction nette des arriérés de paiement intérieurs a été manqué de 0,5 % du PIB; confrontées à une masse salariale insoutenable, les autorités ont suspendu le versement de tous les salaires pour renégocier la revalorisation accordée en octobre 2010. En outre, le plafond zéro fixé pour l'accumulation d'arriérés au titre du service de la dette extérieure a été dépassé de 0,02 point de PIB, en raison des lacunes de la gestion de cette dette. Presque toutes les réformes structurelles prévues au programme ont été retardées. La mise en œuvre des nouveaux cadres organiques de la fonction publique en particulier, initialement prévue pour juillet 2011, a été retardée; le recensement des agents de la fonction publique n'a pas été achevé en décembre 2011, un an après les délais impartis et la réforme des entreprises publiques a accusé du retard. De ce fait, l'examen des troisième et quatrième revues par le Conseil d'administration, initialement prévu en 2011 a été reporté.

III. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2012

A. Cadre macroéconomique

7. **En 2012, le PIB réel devrait croître de 2,5 % et l'inflation baisser en raison de la diminution des pressions exercées sur les prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers.** La croissance continue de bénéficier de la bonne tenue de l'agriculture vivrière pluviale, du léger affermissement de l'investissement direct étranger et de l'intensification de l'assistance technique et financière des principaux partenaires des Comores. Dans ce contexte, l'inflation se maintiendra à 4,3 % en glissement annuel. Dans le secteur extérieur, le déficit du compte extérieur courant devrait dépasser 10 % du PIB, en raison de l'atonie persistante des exportations et d'une demande toujours forte de produits d'importation.

B. Politique budgétaire

8. **À moyen terme, la politique budgétaire du gouvernement reste conforme aux objectifs du programme de réforme soutenu par le FMI dans le cadre de la FEC.** Le gouvernement entend poursuivre ses efforts d'assainissement budgétaire et d'amélioration du profil à long terme de l'endettement public. Dans cette optique, le déficit du budget primaire intérieur qui a été ramené à l'équivalent de 1,4 % du PIB en 2011 (recettes exceptionnelles liées au programme de citoyenneté économique exclues) devrait diminuer en 2012 et ressortir à 1,1 % du PIB. Ceci en raison d'efforts plus rigoureux de mobilisation des recettes de l'État dont témoigne le renforcement des administrations fiscale et douanière, ainsi qu'un contrôle strict des dépenses, notamment salariales. Le gouvernement a profondément remanié le sommet de la hiérarchie de la Direction générale des impôts et des douanes, politique qu'il entend poursuivre sur d'autres composantes des régies financières. Après l'abrogation des hausses de salaires d'octobre 2010, le gouvernement entend appliquer les recommandations émanant du recensement des agents de l'État et mettre à jour le registre de la solde d'ici fin juin 2012. Le gouvernement appliquera ensuite les nouveaux cadres organiques de la fonction publique à partir de septembre 2012. Tous ces efforts devraient permettre au gouvernement d'accroître la maîtrise de la masse salariale. Si le gouvernement obtient des appuis budgétaires extérieurs au-delà des montants programmés, il consultera les services du FMI sur leur utilisation et établira un nouveau collectif budgétaire précisant leurs modalités d'affectation. Dans ce cas, le gouvernement donnera la priorité à l'apurement des arriérés de paiements intérieurs et au renforcement des dépôts à la BCC.

9. **Selon les projections, les recettes intérieures devraient représenter l'équivalent de 14 % du PIB en 2012.** Pour atteindre cet objectif, le gouvernement veille à une gestion plus rigoureuse de la base de données actuelle du service de la fiscalité des entreprises (SFE) qui a doublé, ayant compté 530 contribuables sur les douze derniers mois. Le gouvernement a aussi renforcé les activités des bureaux du SFE à Anjouan et Mohéli. Avec l'assistance technique du FMI et de la BAD, le gouvernement accélère la mise en place de la nouvelle Direction générale

des impôts et des domaines. La loi portant création de cette entité publique devrait être votée par le Parlement vers la fin du mois de juin 2012. En attendant la conclusion de cette réforme importantes et l'application intégrale de la loi en question, au premier trimestre 2013, la collaboration entre l'administration centrale et les administrations des îles a été renforcée. En outre, la taxation *ad valorem* des importations continuera de faire l'objet d'un suivi plus rapproché de la douane et, à cet effet, les moyens de fonctionnement du bureau central chargé du suivi de la valeur déclarée, de la désignation et de l'origine des marchandises importées ont été renforcés. Par ailleurs, le gouvernement a remédié aux incertitudes qui entouraient le Port de Moroni dont la gestion a été confiée à un opérateur de réputation internationale.

10. **En 2012, les dépenses devraient se limiter à 24,7 % du PIB.** Dans cette optique, la masse salariale sera ramenée à 8 % du PIB, contre 8,5 % du PIB en 2011. Pour veiller à la bonne exécution du programme budgétaire et faciliter le passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE, le gouvernement maintient une surveillance étroite de la masse salariale – y compris par le respect scrupuleux du nouveau système intégré des structures des effectifs (GISE) sur l'ensemble du pays. En chiffres cumulés à compter du 1^{er} janvier 2012, le gouvernement a fixé des plafonds des dépenses salariales qui sont les suivants : 9,144 millions de francs comoriens au 30 juin 2012, 13,716 millions de francs comoriens au 30 septembre 2012 et 18,288 millions de francs comoriens au 31 décembre 2012. Le gouvernement entend porter les dépenses d'équipement à 1,7 % du PIB (0,7 % du PIB en 2011). Les dépenses sociales d'éducation et de santé devraient être portées à 13,034 millions de francs comoriens (5,7 % du PIB). De manière plus générale, le gouvernement veille au respect scrupuleux des plafonds de dépenses fixés par la loi de finances 2012, notamment le prêt ponctuel de 350 millions de francs comoriens (0,2 % du PIB) à la compagnie d'électricité en appui à un programme de modernisation d'urgence, élaboré avec l'assistance technique de la Banque mondiale. Après avoir apuré l'ensemble des arriérés de salaires accumulés en 2011, le gouvernement a renforcé sa gestion de trésorerie afin de mettre un terme à l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs. Les pouvoirs publics veillent désormais au versement régulier et à temps, des salaires mensuels des agents de l'État.

11. **Le déficit budgétaire global (base caisse, dons inclus) devrait être quasiment en équilibre en 2012.** Les besoins de financement net de l'État sont entièrement couverts par l'assistance financière de partenaires de la région du Golfe, du FMI, de la BAD et de la Banque mondiale. Si les recettes ou les dons seraient inférieurs aux prévisions, le gouvernement prendra les mesures compensatoires appropriées, notamment en ralentissant l'augmentation des dépenses allouées aux biens et services ainsi que les dépenses d'équipement, de même qu'en relançant vigoureusement le recouvrement des arriérés d'impôts.

C. Monnaie, crédit, et système financier

12. **Après une forte poussée durant les trois dernières années, la masse monétaire large devrait pratiquement stagner en 2012.** La politique de prêts bancaires de l'État reste prudente, afin de permettre une expansion adéquate du crédit au secteur privé. Le coefficient

de réserves obligatoires restera le principal instrument de régulation de la liquidité. Il a été ramené à 25 % (contre 30 %) en 2011 en réponse à une baisse progressive de la demande de crédit, dans un contexte de surliquidité persistante du système bancaire. Les modifications ultérieures du coefficient continueront d'être dictées par les objectifs globaux de maintien de la stabilité des prix et de la stabilité macroéconomique, ainsi que par le souci de fournir suffisamment de liquidité à l'économie. La BCC applique les recommandations de la mission d'évaluation des sauvegardes de 2012, en produisant notamment des états financiers répondant aux normes internationales et en transmettant aux services du FMI, des données monétaires qui ont fait l'objet de l'examen préalable du contrôleur financier de la Banque. Enfin, la BCC mène à bien en 2012, ses efforts visant à renforcer la supervision bancaire, avec l'appui technique et financier du FMI et du PNUD-FENU, dans le cadre du Programme financier inclusif des Comores (PAFIC).

13. **La solidité du système bancaire comorien reste globalement satisfaisante.** Malgré une légère augmentation des prêts improductifs en 2011, la plupart des institutions financières ont augmenté leur rentabilité. En outre, le système bancaire présente de bons ratios de liquidité, de solvabilité brute et de couverture des obligations envers les tiers. En attendant la mise au point d'une stratégie de réforme à moyen terme, le gouvernement continue d'appliquer des mesures à court terme visant à améliorer la situation financière de la Société nationale des postes et des services financiers (SNPSF). À cet égard, des progrès notables ont été accomplis notamment en ce qui concerne le renflouement de la trésorerie, le respect des coefficients de réserves obligatoires et l'amélioration du portefeuille de prêts. Ainsi la BCC a mis un terme à l'administration provisoire de la société. Il n'empêche que la situation globale de la SNPSF reste fragile. L'achèvement et la prompt application d'un plan de réhabilitation à moyen terme crédible continuent de figurer parmi les priorités de l'institution. Le gouvernement a donné à la BCC, une grande marge de manœuvre pour mener à bien ces importantes réformes avec le concours des partenaires technique.

D. Balance des paiements et dette extérieure

14. **Le déficit du compte extérieur courant, dons et transferts privés et officiels compris, devrait atteindre 10,4 % du PIB en 2012 (9,5 % du PIB en 2011).** Il devrait passer en-dessous de 10 % du PIB en 2013. Face à la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers, l'affaiblissement de la position extérieure en 2011 et 2012 dénote le bas niveau des exportations et le retour des dons officiels à des niveaux normaux, après la forte expansion observée en 2010. Confronté à la lourde charge de la dette extérieure, le gouvernement entend poursuivre une politique d'endettement prudente.

15. **Tout emprunt extérieur contracté ou garanti par l'État est soumis à l'approbation préalable du Ministre des finances de l'Union, et les gouvernements exécutifs des îles ne sont pas habilités à contracter ou garantir des emprunts extérieurs.** Comme dans le passé, l'État ne contractera ni ne garantira de dette extérieure à court terme ou non concessionnelle telle que définie dans le Protocole d'accord technique (PAT). Les autorités continueront de

consulter les services du FMI avant de contracter ou garantir toute dette extérieure concessionnelle au-delà de 20 millions de dollars EU.

16. **Ayant accumulé des arriérés de paiements extérieurs en 2010, le gouvernement s'est employé à améliorer la gestion de la dette extérieure pour éviter de nouvelles difficultés dans ce domaine.** Des arriérés au titre du service de la dette extérieure (relatifs aux obligations de dette rééchelonnés dans le cadre de l'initiative PPTE) ont été accumulés envers le Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA) en 2010 et au début 2011. Ces montants ont été depuis lors, intégralement remboursés. Avec l'appui de la Banque africaine de développement, la Direction de la dette publique reçoit un logiciel performant de gestion de la dette ainsi qu'un programme de formation du personnel. Pour sa part, la Banque mondiale a récemment fourni au gouvernement, une assistance technique pour l'évaluation de la capacité de gestion de la dette. Sur cette base, les autorités élaborent un programme efficace de renforcement de ses compétences en la matière. Le suivi multipartite des échéances et des paiements au titre du service de la dette extérieure (regroupant la Direction de la dette, le Trésor et la Banque centrale) a été renforcé. Dans ce cadre, des réunions ont régulièrement lieu entre les responsables des différents organes concernés.

E. Politiques structurelles

17. **Le gouvernement est déterminé à accélérer le désengagement de l'État de Comores Télécoms.** Pour ce faire, il bénéficie de l'assistance technique et financière du Groupe de la Banque mondiale. En avril, le gouvernement a signé un contrat de partenariat avec la SFI pour bénéficier de son appui technique dans le désengagement de Comores Télécoms. Un appel à manifestation d'intérêt de partenaires stratégiques potentiels sera lancé d'ici fin décembre 2012.

18. **Face à la détérioration constante de la situation énergétique du pays, l'État réitère son engagement à réformer en profondeur le secteur de l'énergie.** Pour garantir le succès de cette réforme, le gouvernement a demandé l'assistance technique de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de la BAD. La BAD mettra en œuvre en 2012, un projet destiné à appuyer le secteur de l'énergie, d'un montant de 20 millions de dollars EU. Différentes études devraient être achevées d'ici septembre 2012, en particulier : i) l'étude financée par l'UE sur la stratégie à long terme des Comores en matière d'énergie; ii) l'audit fonctionnel et stratégique de la société d'eau et d'électricité (MA-MWE) appuyée par la BAD; iii) l'étude diagnostique du secteur et la stratégie sectorielle proposée par la Banque mondiale. Ces études permettront de préciser le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'énergie et de favoriser la conclusion d'accords de restructuration de MA-MWE et de la Société comorienne des hydrocarbures (SCH) dans le cadre de contrats de performance confiés à des prestataires spécialisés en gestion de l'énergie. Des contrats préliminaires ont été signés avec un groupe saoudien (Al-Sharif Group) en vue de conclure un éventuel partenariat pour la production et la distribution d'électricité, dans le cadre d'une restructuration complète de la société d'eau et d'électricité.

19. **À brève échéance, le gouvernement privilégie l'achèvement du programme de réhabilitation d'urgence de MA-MWE avec l'appui technique de la Banque mondiale.** Le coût financier des opérations de maintenance d'urgence, estimé à 350 millions de francs comoriens est entièrement intégré aux opérations financières de l'État pour le second semestre 2012. L'exécution du programme d'urgence est supervisée par les services de la Banque mondiale.

20. **En matière de gestion des finances publiques, l'objectif du gouvernement est d'améliorer la gestion budgétaire.** Appuyées par la BAD, les autorités mettent en œuvre un nouveau code général des impôts; d'ici fin mars 2013 elles entendent achever la mise en place de l'administration générale des impôts et des domaines (AGID) et de son Conseil d'administration. Cette réforme vise à renforcer la cohésion générale et les relations de travail entre les bureaux de l'administration générale des impôts de l'Union et les bureaux des îles, et à accroître l'efficacité de l'administration fiscale sur l'ensemble de la chaîne de recouvrement des impôts (assiette, liquidation/supervision* et recouvrement) tout en redoublant d'efforts vers l'instauration d'un cadre budgétaire unique. Avec le concours de la Banque mondiale, le gouvernement effectue un recensement exhaustif des agents de l'État et de la fonction publique. Les autorités préparent pour la fin juin 2012, un nouveau registre des agents de l'État aux fins du versement de la solde par le système de GISE. Les niveaux d'effectif actuels ventilés par grade et par ministère seront communiqués aux services du FMI d'ici fin juillet 2012. Avec l'assistance de la Banque mondiale, le gouvernement a aussi dressé une liste des secteurs de dépenses prioritaires dont l'observation rigoureuse sera confiée au comité interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre du DSRP. Ces efforts contribueront à faire en sorte que les économies générées par la réduction du service de la dette obtenue dans le cadre de l'initiative PPTE servent effectivement à financer les secteurs prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance. Par ailleurs, d'ici la fin 2012, le gouvernement entend finaliser les termes de référence de cette étude qui vise à mettre en place un cadre budgétaire de dépenses à moyen terme (CDMT) à compter de l'exercice 2016.

21. **Les réformes de la fonction publique devraient contribuer à renforcer la viabilité à moyen terme du budget.** Dans ce contexte, le gouvernement a obtenu le vote par l'Assemblée nationale de la loi portant création des nouveaux cadres organiques de la fonction publique dont la mise en œuvre est prévue en septembre 2012. Cette réforme devrait produire de nouveaux gains d'efficience de la gestion de la solde résultant du recensement des effectifs de la fonction publique et de la stricte application du GISE; ceci permettrait d'augmenter les salaires moyens tout en veillant à ce que l'enveloppe globale de la masse salariale reste dans les limites des ressources financières de l'État. Dans cette optique, le gouvernement continue de rechercher l'assistance technique de ses partenaires de développement pour la préparation et la mise en œuvre d'un programme d'appui aux fonctionnaires retirés des registres de la fonction publique.

F. Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et amélioration des statistiques économiques et sociales

22. **Le gouvernement a achevé son premier rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du DSRP.** Le rapport évalue les progrès limités mais encourageants dans plusieurs domaines, y compris la modeste reprise de la croissance économique, les améliorations de la gouvernance politique et le taux de scolarisation des filles, ainsi que la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Mais ces progrès restent faibles au regard des objectifs ambitieux du document initial. Les principales contraintes ont trait à l'insuffisance de la coordination des actions menées ainsi qu'à la faible capacité d'absorption par rapport aux montants de ressources financières annoncées. Le gouvernement s'appuie sur les conclusions et recommandations de ce rapport pour prendre les dispositions nécessaires à l'amélioration de l'efficacité de sa stratégie de réduction de la pauvreté. En outre et pour rendre la stratégie plus opérationnelle et plus réaliste, le gouvernement a achevé, avec le concours de la BAD, un plan d'action pour le recentrage du DSRP. Les autorités entendent l'appliquer de manière rigoureuse, avec l'appui technique et financier de ses partenaires de développement.

23. **Le gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts d'amélioration de la base de données sociodémographiques et macroéconomiques nécessaires à la conception et au suivi de sa politique de développement.** Il bénéficie dans ce cadre d'une importante assistance technique de la BAD, notamment dans la préparation des comptes nationaux et de l'indice des prix à la consommation. Le programme d'amélioration de la qualité des statistiques des comptes nationaux et des prix à la consommation devrait être achevé en 2013. Avec l'appui de l'UE, le gouvernement a engagé un programme de renforcement des capacités du Comité de suivi des réformes économiques et financières (CREF) en matière de collecte, de compilation, de vérification, de traitement et de consolidation des données économiques et financières, ainsi que d'élaboration et de suivi du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

IV. SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET RECADRAGE DES DÉCAISSEMENTS

24. **Le suivi du programme reposera sur des indicateurs trimestriels avec des critères de réalisation établis sur une base semestrielle** (Tableaux 1 et 2). La troisième revue de l'accord FEC ayant été considérablement retardée, le gouvernement demande un recadrage des décaissements y afférents et suivants, ainsi que la prorogation de la durée d'application du programme à fin 2013, afin de disposer du temps nécessaire pour mener à bien les réformes retardées qui ont été différées et conclure toutes les revues en suspens. En 2010, les lacunes persistantes de la gestion de la masse salariale ont compromis la mise en œuvre et l'intégrité du programme, provoquant des dérapages répétés de son volet budgétaire. De ce fait, les plafonds trimestriels de la masse salariale tels que définis au paragraphe 10 ci-avant seront scrupuleusement respectés. Le gouvernement communiquera au FMI les informations nécessaires au suivi du programme, conformément au Protocole d'accord technique. Pendant la période du programme, les autorités s'abstiendront d'instituer des restrictions sur les paiements

et les transferts au titre des transactions internationales courantes ou de les renforcer, d'introduire et de modifier des pratiques de taux de change multiples, de conclure tout accord de paiement bilatéral incompatible avec l'article VIII des Statuts du FMI ou d'introduire des restrictions aux importations pour des raisons relatives à la balance des paiements.

25. **La quatrième revue de l'accord au titre de la FEC aura lieu en décembre 2012.** En matière de réformes structurelles, la revue portera essentiellement sur les mesures visant à renforcer la maîtrise de la masse salariale et la mise en œuvre de la réforme des entreprises publiques, et notamment : i) le respect des objectifs budgétaires relatifs à la masse salariale; ii) la mise à jour de la base de données de la solde pour donner suite aux recommandations de l'enquête sur les agents de l'État et les employés de la fonction publique; iii) l'établissement des cadres organiques de la fonction publique; iv) la mise en œuvre de la feuille de route de Comores Télécoms.

26. **Le gouvernement demande la prorogation de la durée d'application du programme de quinze mois, c'est-à-dire, jusqu'à fin décembre 2013.** Ceci pour donner plus de temps après le mois de septembre 2012 – date d'expiration initiale de l'accord FEC – pour mener à bien les six revues du programme et effectuer le décaissement de l'assistance financière y afférente.

Tableau 1. Comores — Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs prévus dans le cadre du programme appuyé par la FEC¹
(Millions de francs comoriens, montant cumulé à compter du début de l'exercice budgétaire, sauf indication contraire)

| | 2010 | | | | | | 2011 | | | |
|--|------------------|-----------|-----------------|------------------|-----------|--------------|------------------|------------|------------------|------------------|
| | Juin | | | Sep. | | | Dec. | | Mars | Juin |
| | Critère de perf. | CP ajusté | Realisation | Cible indicative | CP ajusté | Preliminaire | Critère de perf. | CP modifié | Cible indicative | Critère de perf. |
| Repères | | | | | | | | | | |
| 1. Plafond de la Position Nette du Gouvernement (PNG) ² | -1,596 | | -1,709 réalisé | -3,730 | | 590 | -1,130 | 156 | 1,179 | 1,811 |
| 2. Plafond sur l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs (net) ³ | -9,784 | -7,323 | -11,222 réalisé | -10,284 | -4,572 | -11,914 | -10,784 | -10,784 | 0 | -283 |
| 3. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par les gouvernem | 0 | | 0 réalisé | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 4. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs de court terme contractés ou garantis par les gouvernements ⁴ | 0 | | 0 réalisé | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 5. Plafond sur l'accumulation des arriérés du service de la dette extérieure. ⁵ | 0 | | 0 réalisé | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Repères indicatifs | | | | | | | | | | |
| 6. Plancher sur le solde budgétaire intérieur primaire | -2,795 | | -2,398 réalisé | -1,216 | | -3,284 | -2,950 | -3,141 | -366 | -1,354 |
| 7. Plancher sur les recettes intérieures | 12,028 | | 12,039 réalisé | 20,491 | | 18,740 | 28,838 | 28,848 | 7,008 | 14,446 |
| 8. Plafond sur les dépenses faites par réquisitions (sans ordonnancement préalable) | 150 | | 148 réalisé | 150 | | 148 | 150 | 150 | 150 | 150 |
| 9. Plancher sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures | | | | | | | 11,870 | 11,870 | | |

¹ Les définitions des repères et des clauses d'ajustement sont énoncées dans le protocole d'accord technique.

² Contrairement à la situation monétaire, la PNG inclut les déboursements nets FEC.

³ Cibles et réalisations ajustées comme indiqué dans le PAT.

⁴ Crédits commerciaux exclus.

⁵ Monitorisé de façon continue.

Tableau 2. Comores — Repères structurels proposées dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2010-13

| Mesures | Justification macroéconomique | Date de mise en œuvre | État d'avancement |
|---|--|-----------------------|--|
| Repères structurels | | | |
| Gestion des finances publiques | | | |
| Fin du recensement des agents de la fonction publique | Renforcer la maîtrise de la masse salariale et des dépenses publiques | 31 déc. 2010 | Effectué avec retard en décembre 2011 |
| Créer un registre de la solde après recensement | Renforcer la maîtrise de la masse salariale et des dépenses publiques | juin 2012 | Nouveau |
| Établissement de bureaux du SFE à Anjouan et Mohéli | Renforcer l'efficacité de l'administration fiscale | 31 mars 2011 | Non réalisé à temps mais achevé en sept. 2011 |
| Vote de la loi relative à l'Administration générale des impôts (anciennement Direction générale des impôts) | Renforcer l'efficacité de l'administration fiscale | 31 juin 2012 | Nouveau |
| Mise en place du Conseil d'administration de la nouvelle Administration générale des impôts | Renforcer l'efficacité de l'administration fiscale | 31 mars 2011 | Non réalisée, nouveau délai : fin mars 2013 |
| Adoption de termes de référence de l'étude sur le cadre budgétaire et les cadres de dépenses à moyen terme | Renforcer l'efficacité de la gestion du budget et des dépenses | 31 mars 2011 | Non réalisée, nouveau délai : fin déc. 2012 |
| Mise en œuvre des nouveaux cadres organiques des administrations de l'Union et des îles | Ramener la fonction publique à une taille adéquate pour assurer la viabilité à moyen terme du budget | 30 juin 2011 | Non réalisée, nouveau délai : sept. 2012 |
| Adopter des objectifs indicatifs pour les dépenses sociales et autres dépenses prioritaires | Améliorer le suivi de l'utilisation des ressources PPTE | 30 juin 2011 | Non réalisé à temps, mais achevé en octobre 2011 |
| Achever le recensement des grandes entreprises et, partant, mettre à jour la liste des gros contribuables | Renforcer l'efficacité des activités de recouvrement du service fiscal des entreprises | 30 sept. 2011 | Effectué |
| Arrêter les termes de référence d'une étude de faisabilité de l'informatisation complète du système de gestion financière de l'État, incluant une estimation des coûts et du calendrier d'installation du système proposé | Renforcer le suivi des dépenses et l'exécution budgétaire globale; favoriser les progrès vers le point d'achèvement de l'initiative PPTE | sept. 2012 | Nouveau |

Réforme des entreprises publiques

| | | | |
|--|--|--------------|--|
| Maintien du mécanisme flexible de détermination des prix des produits pétroliers | Permettre un approvisionnement fiable en produits pétroliers et limiter les pressions des subventions sur le budget | En continu | En cours |
| Adoption de la stratégie de réforme pour la MA-MWE | Permettre une offre fiable de l'énergie électrique et limiter la charge des subventions sur le budget | 31 mars 2011 | Requalifiée en étude de faisabilité de la nouvelle MA-MWE privatisée, sept. 2012 |
| Lancer les appels à manifestation d'intérêt aux partenaires stratégiques potentiels de Comores Télécom et la SCH | Permettre des prestations fiables de télécommunications et des produits pétroliers; et limiter la charge des subventions sur le budget | 31 mars 2011 | Report pour Comores Télécom à fin déc.2012 À requalifier pour la SCH |
| Lancer les appels a manifestation d'intérêt aux partenaires stratégiques potentiels pour MA-MWE | Permettre une offre fiable de l'énergie électrique et limiter les pressions des subventions sur le budget | 30 juin 2011 | Requalifié : l'accord de partenariat signé en janv. 2012 ave le groupe Al-Sharif doit atteindre cet objectif |

PIÈCE JOINTE 2

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Moroni, juin 2012

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui permettront de suivre la mise en œuvre du programme appuyé par l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Il précise en outre les données à communiquer aux fins du suivi du programme.

I. DÉFINITION

2. Sauf indication contraire ci-dessous, le terme «État» désigne le gouvernement de l'Union des Comores et les gouvernements autonomes des îles. Les administrations locales, la Banque centrale ou toute entité appartenant à l'État et dotée d'une personnalité juridique distincte sont exclues de la définition de l'État. Les unités visées par cette définition de l'État sont consolidées pour les besoins du programme.

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

3. Les critères de réalisation quantitatifs sont proposés pour le 30 juin et le 31 décembre 2012, concernant la variation du crédit intérieur net à l'État et le plafond zéro afférent aux arriérés de paiement intérieurs; avec des objectifs indicatifs au 30 septembre 2012. Les critères de réalisation suivants sont proposés pour le suivi sur une base continue : i) arriérés de paiement extérieurs de l'État; ii) nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État; iii) nouvelle dette extérieure à court terme contractée ou garantie par l'État.

A. Variation du crédit intérieur net à l'État

Définitions

4. Le crédit intérieur net à l'État est défini comme le crédit global net accordé à l'État provenant des systèmes bancaire et non bancaire intérieurs. Le crédit bancaire net à l'État reflète la position débitrice nette de l'État vis-à-vis de la banque centrale, des banques commerciales, et de la société nationale des postes et services financiers (SNPSF), ainsi que des institutions de microfinance. Il représente la différence entre l'endettement brut de l'État envers le système bancaire et ses créances sur le système bancaire. Les créances de l'État comprennent tous les dépôts à la banque centrale et dans les banques commerciales, ainsi que l'encaisse du Trésor. La dette de l'État envers le système bancaire comprend le crédit de la banque centrale (avances statutaires, crédit à long terme et crédit net du FMI) et le crédit des banques commerciales, ainsi que les dépôts net effectués à la SNPSF. Le crédit intérieur non

bancaire à l'État comprend la variation du stock des bons du Trésor placés sur le marché intérieur, le produit des privatisations et toute autre dette financière intérieure de l'État contractée en dehors du secteur bancaire, hormis les arriérés.

5. La variation du crédit intérieur net à l'État à la date fixée pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif est définie comme la différence entre le stock à la date indiquée et le stock au 31 décembre 20110.

Critères de réalisation

6. Les montants figurant au tableau 1 du MPEF afférents au crédit net à l'État au 30 juin et au 31 décembre 2012 sont des plafonds et constituent des critères de réalisation. Le montant indiqué au tableau ci-dessus pour le 30 septembre 2012 représente un plafond et constitue un objectif indicatif.

Données à communiquer

7. La BCC communiquera mensuellement aux services du FMI les données provisoires sur le crédit bancaire net à l'État, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque période d'observation. Les données définitives seront communiquées dans un délai maximum de deux mois. Le ministère des finances communiquera à une fréquence mensuelle tout financement provenant de sources non bancaires.

B. Nouveaux arriérés de paiement intérieurs

Définition

8. Les arriérés de paiement intérieurs de l'État sont définis comme relevant des catégories suivantes : i) toute facture qu'un ministère dépensier a reçue d'un fournisseur de biens et services, présentée et liquidée, mais dont le paiement n'a pas été effectué dans les 90 jours suivant la date d'ordonnancement; ii) en cas de contrats spécifiques entre les fournisseurs et l'État, toute facture reçue et non payée à l'échéance stipulée dans les contrats; iii) les crédits d'impôt confirmés par les autorités compétentes après examen, et non payés dans les 60 jours à compter de la date d'ordonnancement; iv) les traitements et salaires ainsi que tout paiement à un agent de l'État, qui étaient censés être payés au cours d'un mois donné, mais qui sont restés impayés le 15^e jour du mois suivant.

Critère de réalisation

9. Dans le cadre du programme, le gouvernement n'accumulera pas de nouveaux arriérés de paiement intérieurs, à compter du 1^{er} janvier 2012. Les plafonds zéro fixés pour les nouveaux arriérés de paiement intérieur au 30 juin et au 31 décembre 2012 constituent des critères de réalisation; le plafond zéro fixé pour les nouveaux arriérés de paiement intérieurs au 30 septembre 2012 constitue un objectif indicatif.

C. Arriérés de paiement extérieurs

Définition

10. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme la somme des paiements exigibles mais non payés sur l'encours de la dette extérieure (voir définition de la dette extérieure au paragraphe 15) qui a été contractée ou garantie par l'État, à l'exception des arriérés de paiements extérieurs au titre de la dette publique faisant l'objet d'une renégociation avec les créanciers, y compris les membres du Club de Paris.

Critère de réalisation

11. Dans le cadre du programme, l'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements extérieurs au titre de la dette publique, à l'exception des paiements faisant l'objet d'une renégociation avec les créanciers, y compris les membres du Club de Paris. Ce critère de réalisation sera suivi de façon permanente.

Données à communiquer

12. Les autorités signaleront aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dès que l'échéance aura été manquée. Elles communiqueront chaque mois, dans un délai maximum de 15 jours, un tableau indiquant le service de la dette extérieure exigible (après rééchelonnement) et payée.

D. Plafond applicable à la nouvelle dette extérieure non concessionnelle ou à court terme contractée ou garantie par l'État

Définition

13. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette définie au point 9 des Directives afférentes aux critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (*Guidelines on Performance Criteria with Respect to Foreign Debt* — Décision 6230-(79/140) du Conseil d'administration), dont la dernière modification est intervenue par Décision 1441-(09/91) du Conseil d'administration, mise en œuvre à compter du 1er décembre 2009, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par l'État dont la valeur n'a pas été reçue.

14. La dette à court terme s'entend comme la dette extérieure à échéance contractuelle inférieure à un an. La dette extérieure s'entend comme la dette due aux non-résidents.

15. La définition de la dette énoncée au point 9 des Directives afférentes aux critères de réalisation relatifs à la dette extérieure est la suivante : «a) aux fins de ces directives, «dette» signifie un engagement courant, c'est-à-dire un engagement non éventuel, créé dans le cadre d'un dispositif contractuel à travers la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris en monnaie) ou de services, et qui nécessite que l'emprunteur fasse un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de la monnaie) ou de services, à un moment futur;

ces paiements régleront le principal et/ou les engagements au titre des intérêts encourus dans le cadre du contrat. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire les avances d'argent à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui sont équivalents à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et en règle générale payer des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie à l'acheteur (accords de pension et accords officiels de swap); ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus; et iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est mis à la disposition du locataire qui a le droit de l'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que sa durée de vie utile totale escomptée, étant entendu que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être payés sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien de la propriété; b) d'après la définition de la dette énoncée au point 9a), les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette».

16. Toute dette extérieure dont la valeur actuelle, calculée aux taux d'intérêt de référence indiqués ci-après, est supérieure à 50 % de la valeur nominale (élément don inférieur à 50 %) est considérée comme étant non concessionnelle, à l'exception des prêts du FMI au titre de la Facilité élargie de crédit, qui sont considérés comme étant concessionnels même s'ils ne sont pas conformes à la règle de 35 % pour l'élément don. Pour les dettes dont l'échéance dépasse 15 ans, le taux d'intérêt de référence sur 10 ans publié par l'OCDE sert à calculer l'élément don. Pour des échéances plus brèves, on utilise le taux de référence du marché sur six mois.

17. Aux fins de ce critère de réalisation, la notion d'État recouvre l'État (tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus), les administrations locales, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère administratif (EPA), les entreprises publiques et les entreprises indépendantes appartenant à l'État ou contrôlées par l'État (c'est-à-dire les entreprises publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État possède au moins 50 % du capital).

Critère de réalisation

18. L'État tel que défini au paragraphe 17 ne contractera ni ne garantira de dette extérieure non concessionnelle ou à court terme telle que définie ci-dessus. Ce critère de réalisation sera suivi de façon permanente. Il ne s'applique pas : aux opérations de

rééchelonnement et de restructuration de la dette. En outre, ce critère de réalisation relatif à la dette à court terme ne s'applique pas aux crédits à l'importation ni aux financements préalables à l'exportation à échéance inférieure à un an, liés à des contrats à l'exportation.

Données à communiquer

19. Les autorités signaleront aux services du FMI tout nouvel emprunt extérieur et les conditions y afférentes dès qu'une dette extérieure sera contractée ou garantie par l'État.

III. OBJECTIFS INDICATIFS

A. Solde primaire intérieur

Définition

20. Le solde budgétaire primaire intérieur consolidé (base ordonnancements) représente le total des recettes publiques (définies ci-dessous), à l'exclusion des dons extérieurs, moins les dépenses, hormis les paiements au titre d'intérêts, ainsi que l'assistance technique et les dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.

Objectifs indicatifs

21. Les objectifs de plancher du solde budgétaire primaire intérieur cumulé à partir du début de l'année civile 2012 sont fixés à – 460 millions de francs comoriens au 30 juin 2012, – 1,821 million de francs comoriens au 30 septembre 2012 et – 2,621 millions de francs comoriens au 31 décembre 2012.

Données à communiquer

22. Pendant la durée d'application du programme, le Ministère des finances de l'Union communiquera aux services du FMI les données du solde budgétaire primaire intérieur (base ordonnancements) à une fréquence mensuelle et dans les 45 jours suivant la fin de chaque mois.

B. Recettes publiques

Définition

23. Les recettes publiques sont celles qui figurent au tableau consolidé des opérations financières de l'État (TOFE); elles comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales, à l'exclusion des dons extérieurs

Objectifs indicatifs

24. Le plancher des recettes publiques en montant cumulé à partir du début de l'année civile 2012 est fixé à 16,052 millions de francs comoriens au 30 juin 2012, 24,029 millions de francs comoriens au 30 septembre 2012 et à 31,847 millions de francs comoriens au 31 décembre 2012. Ces montants sont considérés comme des objectifs indicatifs au titre du programme aux dates respectives indiquées.

Données à communiquer

25. Le Ministère des finances communiquera aux services du FMI les données préliminaires sur les recettes, à une fréquence mensuelle et dans un délai maximum de 45 jours, sur la base des recouvrements effectifs enregistrés dans les comptes du Trésor. Les données effectives seront communiquées dès que les comptes définitifs du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données préliminaires.

C. Dépenses réglées par avances de caisse

Définition

26. Les dépenses réglées par avances de caisse comprennent toutes les dépenses effectuées sans ordonnancement préalable.

Objectifs indicatifs

27. Il incombe au gouvernement de l'Union et aux gouvernements autonomes des îles de respecter le plafond des dépenses effectuées en dehors des procédures normales. Ce plafond, en montant cumulé à compter du 1^{er} janvier 2011 s'établit à 150 millions de francs comoriens au 30 juin 2012, au 30 septembre 2012 et au 31 décembre 2012.

Données à communiquer

28. Les données afférentes aux dépenses effectuées en dehors des procédures normales seront communiquées mensuellement aux services du FMI par le Ministère des finances de l'Union dans les 30 jours suivant la fin de chaque mois.

D. Dépenses sociales financées sur ressources intérieures

Définition

29. Les dépenses sociales totales (courantes et d'investissements) financées sur ressources intérieures sont définies, pour chaque rubrique des dépenses courantes (salaires, biens et services, transferts et subventions) et en capital de la manière suivante : 1) dépenses exécutées par le Ministre de la santé (à la rubrique «Santé») et 2) les dépenses exécutées par le Ministre de l'éducation (à la rubrique «Éducation»). Les dépenses sociales financées sur

ressources intérieures sont classées selon les rubriques mentionnées ci-dessus (santé et éducation) établies à partir d'une classification de chacun des projets présentés dans le budget 2012, en dépenses de santé et d'éducation. Les dépenses sociales totales (courantes et d'investissements) financées sur ressources intérieures comprennent les dépenses sociales financées par les ressources intérieures, y compris les recettes, le financement intérieur, et l'appui budgétaire général extérieur, et excluent toutes dépenses sociales financées par les dons ou les prêts extérieurs spécifiques à un projet.

Objectifs indicatifs

30. Le plancher des dépenses sociales totales financées sur les ressources intérieures pour la période du 1^{er} janvier 2012 à fin décembre 2012 est fixé à 13,034 millions de francs comoriens. Ce montant est considéré comme un objectif indicatif au titre du programme.

Délais de transmission

31. Pendant la durée du programme, les données sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures seront transmises aux services du FMI par le Ministère des finances dans un délai de 45 jours suivant la fin de la période.

E. Réduction brute des arriérés de paiement intérieurs

Définition

32. Les arriérés de paiement intérieurs de l'État sont définis comme relevant des catégories suivantes : i) toute facture qu'un ministère dépensier a reçue d'un fournisseur de biens et services, présentée et liquidée, mais dont le paiement n'a pas été effectué dans les 90 jours suivant la date d'ordonnancement; ii) en cas de contrats spécifiques entre les fournisseurs et l'État, toute facture reçue et non payée à l'échéance stipulée dans les contrats; iii) les crédits d'impôt confirmés par les autorités compétentes après examen, et non payés dans les 60 jours à compter de la date d'ordonnancement; iv) les traitements et salaires ainsi que tout paiement à un agent de l'État, qui étaient censés être payés au cours d'un mois donné, mais qui sont restés impayés le 15^e jour du mois suivant.

Objectifs indicatifs

33. Le plancher de réduction brute des arriérés de paiement intérieurs en montant cumulé à compter du début de l'année civile 2012, est fixé à 750 millions de francs comoriens au 30 juin 2012, 864 millions de francs comoriens au 30 septembre 2012 et 1,152 million de francs comoriens au 31 décembre 2012. Ces montants sont considérés comme des objectifs indicatifs au titre du programme aux dates respectives indiquées.

Facteur d'ajustement

34. Si l'appui budgétaire extérieur venait à être inférieur aux prévisions, le plancher de réduction des arriérés de paiement intérieurs, figurant au Tableau 2C du MPEF sera abaissé à hauteur du montant intégral du manque à percevoir. En cas d'excédent des concours budgétaires extérieurs, le seuil de réduction nette des arriérés intérieurs sera augmenté à hauteur du montant intégral de la plus-value. Sur une base cumulée à compter du 1^{er} janvier de l'année concernée, le programme table sur un appui budgétaire extérieur (FMI compris) de 3,375 millions de francs comoriens à fin juin 2012, 5,481 millions de francs comoriens à fin septembre 2012 et 6,980 millions de francs comoriens à fin décembre 2012.

Données à communiquer

35. Pendant la durée du programme, les données relatives à la réduction brute des arriérés de paiement intérieurs seront transmises aux services du FMI par le Ministère des finances dans un délai de 45 jours suivant la fin de la période.

IV. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

36. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations et les données suivantes selon le calendrier prévu, soit directement (par courrier électronique ou par télécopieur), soit par courrier postal aérien. Sauf accord contraire, les données prendront la forme mutuellement convenue par les autorités et le FMI. Les données budgétaires, monétaires et de la dette extérieure, ainsi que l'indice des prix à la consommation et toute information sur les principales évolutions législatives et/ou autres, seront communiqués au plus tard 45 jours après la date à laquelle ils se rapportent.

Chaque mois :

La situation monétaire ainsi que les bilans mensuels de la BCC et des banques commerciales.

La classification des prêts des banques commerciales par secteur économique.

Les taux d'intérêt.

Les données du TOFE en base caisse et en base ordonnancement, les tableaux détaillés connexes sur les recettes, et un tableau indiquant le lien entre la base ordonnancement et la base caisse en matière de dépenses.

Les opérations relatives à la dette publique extérieure (dette contractée et garantie par l'État, règlement des arriérés de paiements extérieurs et service de la dette, ventilés en intérêts et principal;

L'indice des prix à la consommation;

Les importations et exportations, la production d'électricité, les arrivées de touristes et tous les autres indicateurs de l'activité économique pouvant être disponibles sur une base mensuelle.

Chaque trimestre :

La production des principaux produits agricoles (vanille, clous de girofle, ylang-ylang).

Chaque année :

Les comptes nationaux

Les données de balance des paiements.

En outre, les autorités communiqueront en temps utile aux services du FMI, les informations sur les mesures importantes adoptées par l'État dans les domaines économique et social et susceptibles d'avoir un impact sur l'évolution du programme, toute modification des lois en vigueur, ainsi que toute autre législation pertinente.



Communiqué de presse n° 12/230
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
15 juin 2012

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord conclu avec l'Union des Comores au titre de la Facilité élargie de crédit et approuve la prorogation de l'accord ainsi qu'un décaissement de 2,37 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la troisième revue du programme mis en œuvre par l'Union des Comores au titre de l'accord conclu dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC). À cette occasion, le Conseil a approuvé une dérogation pour non observation d'un critère de réalisation sur la réduction des arriérés intérieurs, et la modification de ce critère de réalisation. Le Conseil a également approuvé une prorogation de l'accord jusqu'au 31 décembre 2013 et une redéfinition du calendrier des remboursements restants.

L'achèvement de la revue ouvre la voie au décaissement immédiat de 1,56 million de DTS (soit 2,37 millions de dollars). L'accord FEC avec l'Union des Comores a été approuvé en septembre 2009 pour un montant équivalant à 13,57 millions de DTS (soit environ 20,63 millions de dollars; voir [Communiqué de presse No. 09/315](#)).

Suite aux délibérations du Conseil d'administration sur l'Union des Comores, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim du Conseil d'administration, a rendu publique la déclaration suivante :

«Globalement, les résultats enregistrés par les Comores dans le cadre du programme appuyé par la FEC se sont nettement améliorés depuis la fin 2011. Dans un environnement politique favorable et avec un renforcement du soutien des bailleurs de fonds, les autorités ont entrepris des mesures correctives pour redresser le cap de leur programme appuyé par la FEC et elles sont déterminées à mener des politiques macroéconomiques prudentes et à engager des réformes structurelles. Ce travail est nécessaire pour promouvoir une croissance forte et soutenue, faciliter les progrès vers la viabilité à long terme de la dette et réduire la pauvreté.

«Pour atteindre ses objectifs budgétaires, y compris pour dégager la marge de manœuvre nécessaire aux dépenses visant à combattre la pauvreté et à promouvoir la croissance, le gouvernement devra renforcer la mobilisation des recettes intérieures et assurer une maîtrise des dépenses. À cet égard, il importera d'accroître l'efficacité des administrations fiscale et douanière et d'élargir l'assiette de l'impôt. Les autorités devront également poursuivre leurs efforts pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement.

«Une gestion prudente de la dette reste nécessaire pour corriger la situation non soutenable de l'endettement des Comores. Il importe donc que les autorités poursuivent leurs efforts pour s'entendre avec tous les créanciers extérieurs sur une restructuration de la dette et qu'elles mettent en œuvre tous les déclencheurs relatifs au point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

«Sur le front structurel, les autorités ont intensifié les consultations techniques avec les partenaires au développement sur la réforme de la gestion des finances publiques et la restructuration des entreprises d'utilité publique. Dans le secteur financier, les autorités ont entrepris de renforcer la supervision bancaire et les mécanismes de contrôle interne de la banque centrale, autant de facteurs essentiels pour assurer une saine expansion de l'intermédiation financière.

«Compte tenu d'un environnement plus favorable à l'action des pouvoirs publics, la prorogation de l'accord FEC jusqu'à la fin 2013 accorderait le temps nécessaire pour corriger les retards dans la mise en œuvre des réformes de manière à renforcer la compétitivité de l'économie et accroître l'efficacité de la stratégie engagée par les autorités pour combattre la pauvreté».

Déclaration de M. Kossi Assimaidou, Administrateur pour l'Union des Comores 15 juin 2012

I. Introduction

Mes autorités comoriennes souhaitent remercier les services du FMI du dialogue constructif qui s'est établi et des avis utiles formulés dans le cadre de la FEC. Elles restent fermement attachées au programme appuyé par le FMI et elles ont continué de réaliser des progrès dans sa mise en œuvre. La troisième revue en cours de la FEC évalue les résultats à la fin de décembre 2010. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été respectés, à l'exception des critères sur l'accumulation des arriérés au titre du service de la dette extérieure et de l'accumulation des arriérés de paiements intérieurs. Mes autorités demandent l'achèvement de la troisième revue ainsi qu'une dérogation pour non-observation du critère de réalisation quantitatif relatif à l'accumulation des arriérés de paiements intérieurs à la fin de décembre 2010.

Suite à l'annulation de l'augmentation des salaires de 2010 — avalisée par la plus haute cour du pays au milieu de 2011 — la mise en œuvre du programme a bien redémarré et, à la fin de 2011, les autorités ont accompli des progrès considérables pour atteindre toutes les cibles et tous les objectifs du programme, donnant ainsi la preuve de sa forte internalisation. Des mesures correctrices ont été rapidement prises pour redresser le budget, notamment moyennant une mobilisation plus ferme des recettes. Une coordination plus étroite avec la Banque mondiale et les autres partenaires internationaux a contribué à accélérer le rythme des réformes structurelles, notamment, dans le domaine de la gestion des finances publiques, avec l'approbation par le Parlement d'un nouveau cadre de dotation en personnel pour les ministères et, dans le domaine de la réforme des entreprises publiques, avec l'adoption de mesures cruciales pour refondre la société paraétatique des télécommunications.

Plus généralement, mes autorités entendent poursuivre la restructuration de toutes les entreprises publiques du pays qu'elles considèrent comme cruciales pour renforcer la compétitivité du pays et doper la croissance. Avec l'assistance de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne, elles poursuivront leurs efforts en vue de finaliser la réforme de tous les services publics, conformément au programme et au calendrier arrêtés.

Mes autorités s'efforcent aussi d'atteindre les déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE d'ici à la fin de l'année, au moment de la quatrième revue de la FEC. À cet égard, les progrès de la réalisation des déclencheurs du point d'achèvement continuent d'être satisfaisants, 15 déclencheurs du point d'achèvement sur 16 ayant déjà atteints ou étant sur le point de l'être avant la quatrième revue.

II. Récente évolution économique

Globalement, les résultats macroéconomiques ont enregistré une amélioration en 2011. La croissance du PIB réel s'est hissée à 2,2 % — au lieu de 2,1 % en 2010 et de 1,8 % en 2009 — tirée par la consommation privée (grâce à de solides envois de fonds) et par les investissements publics et privés (notamment les IDE provenant de la région du Golfe). La hausse des envois de fonds et le volume relativement important des IDE ont favorisé le

bâtiment mais aussi amélioré la production agricole. L'aide étrangère, y compris le soutien budgétaire, a aussi joué un rôle essentiel pour l'ensemble des bons résultats économiques.

L'orientation budgétaire s'est consolidée en 2011 et le solde primaire intérieur a enregistré un excédent de 1,6 % du PIB (comparé à un déficit de 1,6 % l'année précédente) grâce aux bons résultats des douanes, aux recettes importantes dans le cadre du programme de citoyenneté économique et à la maîtrise des salaires. Les recettes intérieures ont progressé de 14,3 % du PIB en 2010 à 16,1 % en 2011 (y compris les recettes non fiscales exceptionnelles). La masse salariale a chuté de 9,2 % du PIB en 2010 à 8,5 % du PIB en 2011.

Pour autant, l'inflation a grimpé de 7 % (fin de l'année), au lieu de 6,6 % en 2010 et de 2,9 % en 2009. Le niveau élevé des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers sont principalement responsables de l'inflation. En outre, la facture pétrolière plus élevée et les importations liées aux IDE ont creusé le déficit du compte courant à 9,5 % du PIB en 2011, au lieu de 7 % en 2010.

III. Politiques à moyen terme

Mes autorités sont déterminées à mettre en œuvre la totalité des mesures budgétaires et structurelles convenues dans le cadre du programme et qui sont cruciales pour atteindre le niveau de croissance projeté d'environ 4 % à moyen terme. Doubler la croissance jusqu'à 4 % d'ici à 2014, au lieu de 2,2 % l'année dernière — un pourcentage supérieur à celui de la croissance démographique — contribuera à relever le niveau de vie de la population et à réduire davantage la pauvreté.

A. Politique budgétaire

Les efforts destinés à rééquilibrer le budget seront déployés conformément aux objectifs du programme. Du côté des recettes, les autorités mettent en œuvre des mesures clés pour améliorer davantage la mobilisation des recettes et renforcer l'administration des impôts et des douanes, notamment en créant une nouvelle Administration générale des impôts et des domaines et en désignant les membres de son Conseil d'administration. La nouvelle administration, décidée à consolider les relations entre l'autorité fiscale centrale de l'Union et les services fiscaux des îles, devrait être opérationnelle d'ici à la fin de mars 2013.

Au cas où les recettes ou les dons seraient inférieurs aux prévisions, les autorités adopteront des mesures compensatoires; elles procéderont notamment à une réduction des dépenses de biens et de services et d'investissements. En revanche, tout soutien budgétaire qui dépasserait les montants programmés sera consacré à régler les arriérés de paiements intérieurs et à accroître les dépôts à la banque centrale.

Du côté des dépenses, les efforts seront principalement axés sur une meilleure maîtrise de la masse salariale. C'est pourquoi, le Parlement a récemment adopté une nouvelle loi portant création de cadres organisationnels de la fonction publique. L'objectif de la réforme consiste à donner lieu à des gains d'efficacité accrus dans la gestion de l'état de paie (suite à l'achèvement l'année dernière du recensement de la fonction publique) et à mettre en œuvre

de manière rigoureuse le nouveau système intégré de paiement des salaires qui devrait commencer à fonctionner en septembre 2012.

B. Réformes structurelles et réduction de la pauvreté

1. Entreprises publiques

Parmi les trois principales sociétés paraétatiques qui font l'objet d'une restructuration avec l'assistance de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne — dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des importations de pétrole — le processus de restructuration est le plus avancé pour Comores Télécom. Après la signature en avril 2012 d'un contrat de partenariat entre le gouvernement et la SFI pour aider au processus de privatisation, un appel à manifestations d'intérêt en vue d'identifier des partenaires stratégiques potentiels sera lancé à la fin de décembre 2012.

Dans le secteur de l'énergie, diverses études financées par les partenaires de développement sont en cours en vue de poser un diagnostic et d'arrêter une stratégie à long terme pour le secteur ; cette stratégie devrait faciliter un accord sur les dispositifs de restructuration de la société d'électricité paraétatique Ma-Mwé. Pour l'immédiat, le gouvernement met l'accent sur la finalisation du plan de modernisation d'urgence de Ma-Mwé, avec l'assistance technique de la Banque mondiale.

2. Stratégie de réduction de la pauvreté

L'année dernière, le gouvernement a achevé son premier rapport annuel d'avancement des travaux sur la mise en œuvre du DSRP ; le second rapport d'avancement annuel devrait être achevé d'ici à la fin de juin 2012. Si des progrès encourageants ont été accomplis dans divers domaines, comme l'a relevé l'évaluation réalisée par les partenaires de développement, le gouvernement a reconnu l'insuffisance de la coordination entre les départements chargés de la mise en œuvre de la stratégie, de même que la capacité limitée d'absorption qui se sont traduites par des résultats moins positifs que prévu. C'est pourquoi, pour améliorer l'efficacité de la stratégie, le gouvernement a finalisé, avec le soutien de la Banque africaine de développement, un plan d'action remanié pour le DSRP. Il entend le mettre en œuvre avec détermination, avec le soutien technique et financier des partenaires de développement.

En outre, en collaboration étroite avec la Banque mondiale, le gouvernement a dressé une liste de dépenses sectorielles prioritaires qui sera suivie par le comité responsable de la surveillance de la mise en œuvre du DSRP. Ces efforts ont pour but d'assurer que l'épargne générée par l'allégement de la dette au titre de l'initiative PTTE est utilisée pour financer les secteurs prioritaires.

IV. Conclusion

En dépit des récents retards dans la mise en œuvre du programme, je souhaite réitérer que mes autorités sont pleinement attachées aux politiques et aux objectifs du programme appuyé par la FEC, ainsi qu'en témoignent les audacieuses réformes institutionnelles récemment

entreprises dans un environnement extrêmement difficile. Le gouvernement nouvellement élu a renouvelé ses efforts de rééquilibrage des finances publiques et a accéléré les réformes structurelles. Pour disposer de délais supplémentaires pour mettre en œuvre leur programme et atteindre leurs objectifs, mes autorités sollicitent une prolongation de la FEC en cours de 15 mois supplémentaires (jusqu'en décembre 2013) ainsi qu'un nouveau calendrier des décaissements qui lui sont associés. Eu égard aux mesures prises par les autorités et à leur détermination, je serais reconnaissant aux administrateurs de bien vouloir appuyer leurs demandes.